

CONSEIL DU HCERES

Séance du jeudi 14 décembre 2015

Président : Michel Cosnard

Membres présents : Sébastien Amigorena, Constantina Bacalexi, Gérard Berry, Claude Bertrand, Yves Le Bissonnais, Julien Blanchet, Christine Boeglin, Claire Bonithon-Kopp, Michel Bozdemir, Gilberte Chambaud, Sandrine Doucet, Caty Duykaerts, Geneviève Le Fort, Anne Fraquet, Michel Grégoire, Danièle Grosheny, Jean-Marc Heintz, Hélène Kirchner, Eliane Kotler, Rafael Llavori, Laurent Malier, Valérie Mazza, Rémy Mosseri, Jean-Michel Plane, Thierry Ponchon, Denise Pumain, Pascale Saint-Cyr

Membres excusés : Fabienne Comte, Jacques Groperrin

Invités permanents : Nelly Dupin, Ghislaine Filliatreau, Jean-Marc Geib, Pierre Glaudes, Nadine Lavignotte, François Pernot, Laurence Pinson

ORDRE DU JOUR

13 h 30 : Séance du Conseil

1. Mission et rôle des membres du Conseil (M. Cosnard)
2. Présentation du projet d'orientations stratégiques du HCERES (M. Cosnard)
3. Chantiers en cours et à lancer jusqu'en juillet 2016 soumis à prochaines délibérations du Conseil (M. Cosnard) :
 - Elaboration du projet stratégique et rapport d'activité 2015
 - Autoévaluation du HCERES et évaluation externe par un comité international missionné par l'ENQA
 - Installation du HCERES : règlement intérieur, grille de rémunération des contractuels, nomination des responsables de département et du COS de l'OST
 - Elaboration des modalités d'évaluation au regard des principes portés par la loi du 22 juillet 2013.
4. Principes d'évaluation de la vague C - 2016-2017, délibération (M. Cosnard)
5. Politique voyage, délibération (L. Pinson)

Fin des travaux à 17h30

SOMMAIRE

I.	MISSION ET ROLE DES MEMBRES DU CONSEIL (M. COSNARD)	6
II.	PRESENTATION DU PROJET D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU HCERES (M. COSNARD)	8
III.	CHANTIERS EN COURS ET A LANCER JUSQU'EN JUILLET 2016 SOUMIS A PROCHAINES DELIBERATIONS DU CONSEIL (M. COSNARD) :	17
	ELABORATION DU PROJET STRATEGIQUE ET RAPPORT D'ACTIVITE 2015	17
	ELABORATION DES MODALITES D'EVALUATION AU REGARD DES PRINCIPES PORTES PAR LA LOI DU 22 JUILLET 2013.	17
	INSTALLATION DU HCERES : REGLEMENT INTERIEUR, GRILLE DE REMUNERATION DES CONTRACTUELS, NOMINATION DES RESPONSABLES DE DEPARTEMENT ET DU COS DE L'OST	18
	AUTOEVALUATION DU HCERES ET EVALUATION EXTERNE PAR UN COMITE INTERNATIONAL MISSIONNE PAR L'ENQA.	18
IV.	PRINCIPES D'EVALUATION DE LA VAGUE C - 2016-2017, DELIBERATION (M. COSNARD)	23
V.	POLITIQUE VOYAGE, DELIBERATION (L. PINSON)	40

La séance est ouverte à 13 heures 30 sous la présidence de Monsieur Michel COSNARD, Président du HCERES.

Michel COSNARD, président :

Je vous invite à prendre place progressivement, s'il vous plaît. Après la réunion de ce matin sur les présentations des grandes activités du HCERES, nous allons maintenant débiter la première séance du Conseil.

Je commence par donner des informations d'ordre général, qui peuvent être écoutées tout en prenant son café.

Premièrement, la disposition autour de la table est une disposition dont vous avez pu vérifier le côté algorithmique, l'alternance hommes / femmes, à l'exception des personnes qui sont absentes, et l'ordre alphabétique, de telle sorte que je me retrouve à cette place. Ceci peut parfois conduire à des voisinages plus ou moins intéressants, je n'ai pas à le commenter, mais à l'avenir vous aurez tout à fait la possibilité de vous déplacer. Toute permutation devra avoir l'autorisation des deux parties, et je ne me ferai pas l'arbitre. Voilà l'algorithme d'installation. Je sais que certaines places sont plus ou moins faciles en ce qui concerne les écrans. Si certains d'entre vous ont des difficultés, n'hésitez pas éventuellement à changer.

Je vous précise d'ores et déjà un certain nombre de contraintes ou de conditions du fonctionnement du conseil. A partir de maintenant, les prises de parole et les discussions sont enregistrées. Elles feront l'objet d'une publication dans le cadre des minutes du procès-verbal qui est diffusé sur notre site web. Sachez que quand vous prenez la parole, c'est enregistré et publié sur le site web. Si vous ne souhaitez pas que votre prise de parole soit enregistrée, il faut que vous le disiez avant et que vous nous précisiez quand cela se termine. Vous ouvrez la parenthèse et vous la fermez, si vous souhaitez avoir ce que l'on appelle « une prise de parole en off ». Bien entendu, ce procès-verbal sera soumis à votre validation lors de la prochaine séance. Je vous invite à faire les modifications minimales sur vos prises de parole. Il ne s'agit pas de rectifier ce que l'on a dit, mais éventuellement une mauvaise transcription, peut-être le mauvais choix d'un mot, etc.

Il vous est demandé, et ce matin j'ai montré immédiatement le mauvais exemple de bien ouvrir votre micro pour prendre la parole. Vous demandez la parole, je vous l'accorde et vous prenez votre micro, que vous ouvrez au moment de la prise de parole et que vous fermez à la fin. Il y aura une pause de dix minutes de 15 heures 50 à 16 heures. L'objectif est que nous atterrissions à 17 heures 30, et même un peu avant je l'espère. Je vous demanderai d'essayer d'avoir des prises de paroles condensées et j'essaierai d'y apporter des réponses, moi ou mes collaborateurs, là aussi condensées. Je ne souhaite pas trop limiter les débats, mais nous avons un ordre du jour un peu chargé. Je pense que, par respect pour les collègues qui ont à prendre des moyens de transport ou qui ont des rendez-vous ultérieurement, il est important que nous soyons à l'heure.

Un certain nombre de points sont des points d'information. D'autres sont des points de délibération, qui donnent lieu à un vote. Je vous donne les modalités du vote avant que nous ne fassions le tour de table. Nous sommes dans un système de vote où ne votent que les membres présents. Pour l'instant, mais ceci pourrait être modifié dans un règlement intérieur ultérieur, il n'y a pas de possibilité de vote par procuration. C'est « un membre : un vote ». Là encore, en l'absence de règlement intérieur, je vous demande d'observer que, pour toutes les décisions qui ne sont pas à caractère individuel, le vote soit fait à main levée. Pour les décisions à caractère individuel, je vous propose comme règle, mais elle peut avoir des exceptions si l'ensemble du conseil en décide autrement, que les votes soient à bulletin secret. Exemple : pour la nomination d'un directeur de département, nous ferons un vote à bulletin secret.

La loi prévoit que les membres qui ne peuvent pas être présents puissent participer à distance par visioconférence à une séance du conseil. Toutefois, je ne voudrais pas que nous transformions le Conseil en une série de sites très distants. Il est important que chacun d'entre vous puisse assister aux séances en présentiel, de façon à ce que l'atmosphère et la qualité du travail soient bien en conseil.

Si vous souhaitez assister à une séance en visioconférence, nous demanderons quinze jours avant la réunion, « quels sont les membres qui seront en présentiel et quels sont ceux qui seront en visioconférence ? », de façon à pouvoir tester les dispositifs de visioconférence. Ce n'est pas pour aujourd'hui mais pour le futur : une personne qui accède à la réunion par visioconférence doit s'engager à suivre l'intégralité de la réunion, à participer aux discussions, aux délibérations et aux votes. Il s'agit là de décompter le quorum. Il faudra bien entendu signifier son départ lorsque la personne quitte la séance. Pour certains d'entre vous qui doivent partir un peu plus tôt, bien

entendu il n'y a aucune difficulté à ce sujet, je vous demande de nous signaler le moment de votre départ, de façon à ce que nous en tenions compte dans le décompte des voix.

Pour ces questions de vote et de visioconférence, nous mettons en place un système de vote à distance sécurisé. Hélène ne proteste pas. Je sais que cette question est une question qui est encore en discussion parmi les informaticiens, de savoir s'il existe un tel système. Mais enfin, je pense que vu le contexte, nous devrions pouvoir y arriver, je l'espère.

Mesdames et messieurs, merci de votre présence. Monsieur BOZDEMIR, je vous en prie.

Michel BOZDEMIR :

Pouvez-vous nous donner une prévision de nos travaux à venir, même approximativement ?

Michel COSNARD, président :

C'est l'objet du point 1.

Avant de vous donner du travail, je vous propose de mieux nous connaître en faisant un tour de table. Madame DUYKAERTS, je vous laisse commencer.

Caty DUYKAERTS :

Bonjour à tous, je m'appelle Caty DUYKAERTS, je suis la Directrice de l'Agence pour l'Évaluation de la Qualité de l'Enseignement Supérieur de la Belgique francophone. J'occupe ce poste depuis 2008. A ce titre, nous mettons en place des procédures d'évaluation. Pour l'instant, les évaluations en Belgique francophone sont essentiellement programmatiques, mais nous sommes en réflexion pour une approche plus élargie. Je suis aussi Vice-Présidente de l'ENQA.

Michel GREGOIRE :

Je suis Michel GREGOIRE, Directeur de recherche au CNRS, plutôt dans le domaine des géosciences. Je suis aussi Directeur d'une UMR sur Toulouse et je suis là en tant que membre nommé du Comité national du CNRS.

Geneviève LE FORT :

Je suis Geneviève LE FORT, Directrice adjointe de l'Agence suisse d'accréditation et d'assurance qualité. Nous évoluons dans un domaine très différent de l'environnement français, puisque nous sommes dans un paysage très décentralisé où les établissements d'enseignement supérieur sont surtout pilotés par les cantons. Nous avons une approche institutionnelle et pas du tout programmatique. Nous regardons ce que les institutions ont comme système interne d'assurance qualité. Nous faisons aussi des accréditations de programme en médecine, mais c'est autre chose.

Jean-Marc HEINTZ :

Jean-Marc HEINTZ, je suis professeur à Bordeaux INP dans le domaine des sciences des matériaux et de la chimie des matériaux. J'ai été Directeur de l'École d'ingénieur de Physique et Chimie de Bordeaux pendant cinq ans.

Danièle GROSHENY :

Danièle GROSHENY, Université de Lorraine, Maître de conférence en Sciences de la terre.

Hélène KIRCHNER :

Je suis Hélène KIRCHNER, Directrice de recherche INRIA. Je suis également impliquée dans le Département des Relations Européennes et Internationales INRIA.

Laurent MALIER :

Bonjour, Laurent MALIER, je suis Directeur de la R&D technologique à STMicroelectronics autour de Grenoble. J'ai un passé dans la recherche publique, dans la recherche privée et dans la production privée.

Eliane KOTLER :

Eliane KOTLER, je suis professeur de Langues et littérature française à l'Université de Nice Sophia-Antipolis, dont j'ai été Vice-Présidente du CEVU pendant deux mandats.

Rémy MOSSERI :

Rémy MOSSERI, Chercheur CNRS. Sur proposition de la Direction du CNRS, j'ai été nommé à ce Conseil. J'ai été membre du Comité de pilotage des Assises de la recherche et de l'enseignement supérieur et, en ce moment, je représente la France au sein du Comité d'évaluation européen, qui s'appelle « RTD Evaluation panel à Bruxelles », et dépend de la Commission européenne.

Jean-Michel PLANE

Bonjour à tous, Jean-Michel PLANE, Professeur des Universités à l'Université Paul Valéry Montpellier III. J'ai été Président de l'Association francophone de gestion des ressources humaines, je suis un spécialiste de ce sujet. Je travaille plus particulièrement sur l'évaluation des cadres et sur le leadership. Je viens également de sortir un ouvrage sur le sujet. J'ai été nommé, dans le cadre du CNU, où je suis élu également, donc je représente le CNU. C'est à ce titre-là que je siège.

Denise PUMAIN :

Denise PUMAIN, je suis Professeur à l'Université Paris I et géographe. La première année, j'ai été à l'AERES Coordinatrice du secteur des Sciences humaines et sociales et j'ai participé à la préparation du rapport préparant l'avènement du HCERES avec Frédéric DARDEL.

Thierry PONCHON :

Thierry PONCHON, je suis Maître de conférence à l'Université de Reims à l'ESPE. Je suis en septième section Sciences du Langage et Linguistique historique et aussi Professeur associé à l'Université d'Etat d'Orel, en Russie.

Pascale SAINT-CYR :

Pascale SAINT-CYR, je suis la seule de l'administration, je suis Directrice générale des Services à l'Université Paris-Diderot. Ma vie professionnelle a été sur les diverses facettes de la contractualisation au Ministère.

Michel BOZDEMIR :

Michel BOZDEMIR, Professeur à l'Institut National des Langues et Civilisations Orientales, dit INALCO, administrativement. J'ai pratiqué quelques évaluations ici ou là en France et à l'étranger, mais je ne vais pas entrer dans le détail, en Sciences humaines et sociales.

Julien BLANCHET :

Julien BLANCHET, je représente les étudiants. Je suis plus particulièrement ancien Président de la FAGE, la Fédération des Associations Générales Etudiantes. J'ai été également Vice-Président étudiant de l'Université de Poitiers et j'ai été nommé le 16 novembre 2015 au Conseil Economique, Social et Environnemental.

Yves LE BISSONNAIS :

Yves LE BISSONNAIS, je suis chercheur à l'INRA à Montpellier et je suis élu à l'INRA comme membre d'une CSS Environnement et Agronomie.

Gilberte CHAMBAUD :

Gilberte CHAMBAUD, je suis actuellement Professeure émérite à l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée en Chimie. J'ai été Directrice de l'Institut de Chimie du CNRS pendant cinq ans, puis Déléguée scientifique à l'AERES pendant trois ans. Si je peux rajouter, j'ai fait partie du Tuning Project, puisque nous avons parlé tout à l'heure des processus de Bologne, dans les années 2003 et 2004.

Claude BERTRAND :

Claude BERTRAND, je suis Responsable de la Recherche et du Développement pour le Laboratoire pharmaceutique IPSEN. J'ai une formation de pharmacien et de Docteur en Pharmacologie. J'ai passé le plus gros de

ma carrière hors de France, très honoré d'être dans cette assemblée. J'ai rejoint le Groupe IPSEN en 2009, pour en prendre la R&D.

Claire BONITHON-KOPP :

Bonjour, je suis Claire BONITHON-KOPP, médecin, Professeur de Thérapeutique à l'Université de Bourgogne, anciennement Directrice d'une des équipes du Centre de Recherche INSERM : Lipides, Nutrition, Cancer, dont je suis la Directrice adjointe. Je suis également Directrice du Centre d'investigation clinique, qui va bientôt être évalué.

Gérard BERRY :

Bonjour, Gérard BERRY, je suis Professeur au Collège de France sur la Chaire Algorithmes, machines et langages, donc en informatique. J'ai été Président de la Commission d'évaluation de l'INRIA pendant trois ans. Je suis aussi Président du Conseil d'enseignement et de recherche de l'Ecole Polytechnique et du Conseil scientifique de l'ESIEE et j'ai été industriel pendant neuf ans chez Esterel Technologies.

Christine BOEGLIN :

Christine BOEGLIN, je suis Directrice de recherche à Strasbourg dans un Institut des matériaux. Je suis ici au titre du CoNRS, je suis élue de la section 5 du Comité national.

Sébastien AMIGORENA :

Sébastien AMIGORENA, je suis immunologiste et biologiste cellulaire. Je travaille à l'Institut Curie, où je dirige une unité INSERM qui fait de la recherche fondamentale en immunologie et immunothérapie.

Constantina BACALEXI :

Constantina BACALEXI, je suis ingénieure de recherche hors classe au CNRS, philologue et helléniste. J'ai dirigé pendant quatre ans une grosse base de données philologique internationale et pratiqué plusieurs évaluations avec l'AERES. Je suis élue au Comité national à la section 35, Sciences philosophiques, philologiques, sciences de l'art et musicologie.

Michel COSNARD, président :

Merci. Pour compléter le Conseil : Madame Fabienne COMTE, Madame Anne FRAQUET (qui était là tout à l'heure mais qui a dû s'absenter et qui va revenir), Madame Valérie MAZZA (qui était là ce matin mais qui a dû repartir, qui a fait l'aller et retour depuis Clermont-Ferrand et je l'en remercie) et Monsieur Rafael LLAVORI DE MICHEO (qui arrive de Madrid). Aux dernières nouvelles, son vol avait été annulé. Il doit prendre le vol suivant et il serait dans le métro.

Le Conseil est donc installé et en position de délibérer. Je vous en remercie.

I. Mission et rôle des membres du Conseil (M. Cosnard)

Michel COSNARD, président :

En ce qui concerne la première partie, le point 1 de l'ordre du jour est « mission et rôle des membres du Conseil ». Je vais aller assez vite. N'hésitez pas à m'interrompre si vous avez des questions. Il s'agit essentiellement de reprendre les textes de la loi et du décret, qui régissent les missions, le rôle, les règles de vote et les conditions d'exercice du mandat des membres du Conseil.

Article 93 de la loi du 22 juillet 2013 : « le Conseil est le garant de la qualité des travaux du Haut Conseil, il arrête le programme annuel d'évaluation du Haut Conseil, il définit les mesures propres à garantir la qualité, la transparence et la publicité des procédures d'évaluation ».

Plus précisément, les missions du Conseil ont été développées, pour étendre ce qu'a dit la loi, dans le décret du 14 novembre 2014 : « le Conseil s'assure que les évaluations menées par le Haut Conseil, ainsi que celles menées par d'autres instances dont il valide les procédures, prennent en compte les dimensions nationales et territoriales de l'enseignement supérieur et de la recherche », ce dont nous avons déjà parlé ce matin, à savoir les « coordinations

territoriales et les regroupements ». Vous voyez que le décret en fait une mission explicite dans le cadre de l'article 1.

« Il s'assure également que ces évaluations prennent en compte les liens entre la formation et la recherche. Il précise le cadre, les objectifs, les critères et les modalités de déroulement des procédures d'évaluation », toutes questions que nous avons abordées ce matin et qui continueront à faire partie de nos travaux.

« Il s'assure de la qualité des évaluations réalisées par d'autres instances, en validant les procédures retenues. Le Conseil veille également au respect de ses principes ». Il s'agit d'un sujet qui est devant nous et sur lequel nous devons, je l'espère, avoir délibéré d'ici le mois de juin.

« Il s'assure que les critères retenus et les procédures d'évaluation menées ou validées par le Haut Conseil prennent en compte la diversité de nature et de mission des structures et des formations évaluées, ainsi que la diversité des champs disciplinaires. Il fixe également le cadre général dans lequel sont réalisées les évaluations, études ou analyses conduites à la demande des ministres compétents en matière d'enseignement supérieur et de recherche ». Là, c'est pour une extension d'un certain nombre de missions, telles qu'elles sont précisées par la loi.

« Il veille, en vue de l'amélioration continue des critères et procédures d'évaluation, à ce que le Haut Conseil entretienne un dialogue régulier avec les acteurs institutionnels et les instances parties prenantes aux différentes évaluations ».

Pour faciliter ce travail, voici le rôle des membres. « Nous devons approuver une charte de l'évaluation définissant les mesures propres à garantir la qualité et la transparence des procédures d'évaluation. Nous travaillerons aussi sur les référentiels des évaluations que le Haut Conseil conduit ». Un certain nombre vous ont été rapidement présentés ce matin, les documents sont en ligne, mais ils devront être adaptés et revisités. « Valider les conditions dans lesquelles sont nommés les experts, adopter un Programme pluriannuel d'évaluation compatible avec les échéances des contrats pluriannuels d'établissement ». Vous le savez, il s'agit du système de vagues, ces vagues étant coordonnées avec les contrats des établissements avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, ou d'autres ministères.

Et bien entendu, « la politique du Haut Conseil en matière de coopération européenne et internationale », un point qui n'a pas pu être présenté ce matin à cause d'une dérive de temps et qui sera présenté en mars 2016.

Nous devons faire deux rapports : un rapport au gouvernement et un rapport au Parlement.

Autre rôle des membres du Conseil, « les conditions générales de recrutement, d'emploi et de rémunération du personnel contractuel du Haut Conseil », cela a été un point discuté ce matin lors de la présentation de Laurence PINSON. Vous voyez qu'il s'agit d'une des missions du Conseil.

Les conditions de remboursement (dans la limite des montants réellement engagés de frais de déplacement et de séjour) exposées par l'ensemble des personnes intervenant pour le compte du Haut Conseil est un point qui sera abordé en fin de journée aujourd'hui.

Sur proposition de son Président, le Conseil délibère sur le règlement intérieur du Haut Conseil, l'organisation interne en départements, la désignation des responsables de département, la création d'un Comité technique de proximité, la composition du Conseil d'orientation scientifique de l'Observatoire (le COS), l'Observatoire étant celui des Sciences et Techniques. Ces points ont été listés ce matin lors de nos discussions.

Je les avais déjà précisées, mais nous allons rapidement revoir les règles de vote. Le Conseil se réunit au moins deux fois par an en séance plénière, sur convocation de son Président, qui en fixe l'ordre du jour. Vous savez que, pour 2016, nous aurons 5 ou 6 réunions. La limite inférieure, la seule limite d'ailleurs, est fixée à 2 réunions.

Le Conseil ne peut valablement délibérer que si la majorité des membres en exercice est présente, ou participe à la séance par des moyens de visioconférence ou de communication électronique permettant leur identification et leur participation effective à une délibération collégiale. Voilà ce qui est prévu dans le décret.

« Si le quorum n'est pas atteint », j'espère que cela se produira rarement mais c'est possible, « le Conseil est à nouveau convoqué dans un délai de quinze jours. Il délibère alors valablement quel que soit le nombre de membres présents ». Comme je vous l'ai dit, « les délibérations sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage égal des voix, celle du Président est prépondérante ».

Passons aux conditions d'exercice du mandat. Il s'agit d'une question qui m'a été posée par certains d'entre vous et qui peut être sujette à interprétation. Je vous invite donc à vous rapprocher de Laurence PINSON si vous avez des questions sur votre capacité à siéger. « La durée de mandat est de quatre ans renouvelables une fois ». Il y a des incompatibilités de fonctions. Il y a aussi peut-être des incompatibilités pour siéger au cas où vous ne seriez plus en capacité de siéger. Ceci doit être vérifié pour certains membres. Prenons par exemple deux membres qui ne sont pas présents, cela sera plus facile. Nous avons une Députée et un Sénateur. Lorsqu'ils perdent leur qualité de parlementaire, ils ne peuvent plus siéger au sein du Conseil. Pour certains d'entre vous qui êtes ici au titre de certaines instances d'évaluation, la question peut se poser.

Le mandat est soumis à la déclaration auprès de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique. Je crois qu'il y a un document à cet effet, n'est-ce pas Laurence ? Les informations vous seront communiquées par mail.

Enfin, chaque membre reçoit une indemnité de 350 euros bruts par séance. Le montant est déterminé par décret et par arrêté. Nous faisons donc signer un document faisant état que vous êtes présent à la réunion. Je pense que c'est vrai aussi pour les réunions qui ont lieu par visioconférence.

Y a-t-il des questions ? Est-ce parfaitement clair ?

Laurent MALIER :

Sur la première partie où tu parles des missions du Conseil, clairement cela a été écrit comme s'il n'y avait pas un passé d'exécution. Je suppose que, là-dedans, il y a des priorités dans notre action et d'autres choses qui viendront ou pas au fil de l'eau. Peux-tu nous donner un peu de contraste sur les missions ?

Michel COSNARD, président :

Il s'agit du point suivant à l'ordre du jour. Je vais essayer de vous donner du contraste, au moins sur l'année 2016.

II. Présentation du projet d'orientations stratégiques du HCERES (M. Cosnard)

Michel COSNARD, président :

Je vous propose de continuer. Je n'ai pas fait de slides pour le point suivant, un document vous a été transmis, ce sont les orientations stratégiques du Haut Conseil. Mon objectif est que, pour la fin du printemps ou le début de l'été, le Haut Conseil ait un document stratégique ou un Plan stratégique. A cette fin, nous travaillerons pendant les six prochains mois, mais j'ai d'ores et déjà proposé 10 orientations stratégiques pour l'évolution du Haut Conseil au cours des quatre prochaines années. C'est, en quelque sorte, une feuille de route pour quatre ans.

La première de ces orientations est de mettre le Haut Conseil de l'Évaluation, de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur au service des établissements évalués et donc de soutenir l'évolution et la progression des établissements, dans le cadre des orientations fixées par le gouvernement. Le Haut Conseil n'est ni un censeur, ni un inspecteur, il vient en appui aux établissements.

Michel BOZDEMIR :

Sur ce point-là, est-il vraiment nécessaire de se définir négativement ? « Le Conseil n'est ni décideur ni censeur », nous pourrions peut-être nous arrêter à « assure un certain appui à la politique scientifique des établissements ». On revient souvent dessus. Même le titre « mettre le HCERES au service des établissements et évaluer » ? Nous allons quand même décider sur un certain nombre de choses. Ne pas se dire « nous ne sommes pas censeurs », nous aurons un regard critique, de louanges ou autre sur les formations, etc. Peut-on ne pas utiliser cette dernière partie de la phrase ?

Michel COSNARD, président :

Je n'ai aucun problème avec cela, mais je pense qu'il est vraiment très important de rappeler le positionnement du Haut Conseil de l'Évaluation. Ceci peut être discuté, mais classiquement, il y a quatre étapes, ou quatre niveaux dans l'évaluation par les pairs de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Le premier est l'autoévaluation, à savoir le regard qu'a l'établissement sur lui-même, enfin l'établissement au sens large, à savoir l'entité sur elle-même. Le deuxième niveau, c'est l'évaluation par un comité externe. C'est le rôle du Haut Conseil

que de mettre en place cette évaluation externe. Le troisième niveau, c'est l'évaluation interne, c'est le niveau des commissions d'évaluation des établissements, qu'ils soient universitaires ou organismes. Le quatrième niveau est le niveau décisionnel, c'est la prise de décision basée sur l'ensemble des évaluations.

Je crois qu'il est très important de distinguer ces quatre niveaux en ce qui concerne l'évaluation. Il est de coutume, une des règles qui n'est pas toujours appliquée, que ces niveaux soient étanches, c'est-à-dire qu'il n'y ait pas de personnes qui participent à deux niveaux, quels qu'ils soient. Il s'agit d'un premier point de positionnement. C'est-à-dire que nous ne sommes pas décideurs, puisque nous sommes au niveau de l'évaluation externe. Nous prenons la photographie et nous la transmettons.

Le deuxième point que je souhaite ajouter, c'est qu'à côté du Haut Conseil, il y a d'autres « organes » entre guillemets, qui ont des missions qui se rapprochent de l'évaluation : il s'agit des Inspections générales et, plus proche de nous, de l'Inspection générale de l'administration de l'Education nationale et de la recherche (IGAENR), la Cour des comptes, mais aussi l'Inspection générale de la santé, etc. Il convient de se positionner. C'est la raison pour laquelle je dis souvent que nous ne sommes pas non plus des inspecteurs.

Nous reverrons ce point-là un peu plus tard, mais cette question du positionnement du Haut Conseil est une question très importante. Lorsque je mets « au service des établissements évalués », cela ne veut pas dire que nous sommes des béni-oui-oui, mais cela veut dire que la politique qui est évaluée est la politique des établissements, ce qui est vraiment très important dans le cadre de l'autonomie.

Rémy MOSSERI :

Concernant le point initial, je n'ai pas encore lu ce texte, mais il semble qu'il y ait besoin de dire à un moment où à un autre dans un texte comme cela, quel est l'objectif poursuivi et pas simplement le fait d'obéir à la loi. Dans les débats qu'il y a sur l'évaluation depuis des années, il y a clairement deux types d'approches de l'évaluation qui se sont beaucoup exprimés lors des Assises, à savoir : l'évaluation au service de l'amélioration des pratiques des évalués et l'évaluation pour décider de l'octroi de crédits, par exemple, ou des choses comme ça.

Cela peut aller parfois dans le même sens et cela peut amener parfois des choses un peu contradictoires. Je me demande si, à un moment ou à un autre, il ne faudrait pas avoir ce débat, et peut-être dans la présentation des orientations stratégiques du Haut Conseil.

Michel COSNARD, président :

Je t'invite à lire le texte. Pour moi, il n'y a pas d'ambiguïté, il s'agit de la première solution.

Rémy MOSSERI :

A savoir l'amélioration des pratiques ?

Michel COSNARD, président :

Bien sûr.

Rémy MOSSERI :

Ce n'est pas ce que je lis toujours, c'est pour ça, sur le point 1. Cela dépend ce que tu appelles, quand tu dis « au service des établissements ». Par exemple, l'évaluation des unités peut-elle se résumer simplement à être faite au service des établissements ? Est-ce aussi fait pour améliorer les pratiques des unités elles-mêmes ?

Michel COSNARD, président :

Si tu veux, une unité a des tutelles et fait partie des établissements. Pour moi, quand on dit « au service des établissements », on inclut aussi les unités. Il peut se produire qu'il y ait une divergence, un conflit, des discussions entre certaines unités et leurs établissements. C'est tout à fait possible, mais ce n'était pas dans cette optique-là que je me plaçais.

Je ne sais pas s'il faut que nous traitons de tous les cas et que nous explicitions déjà comment se fait l'évaluation en cas de conflit. En tout cas, peu importe. Même s'il y a un conflit, nous sommes quand même au service, en appui aux établissements. J'inclus là-dedans l'ensemble des parties prenantes des composantes de l'établissement.

Gilberte CHAMBAUD :

Si je puis me permettre, je rejoindrai l'objection qui a été faite sur le caractère un peu négatif : c'est peut-être un peu décourageant pour les experts qui participent au travail du HCERES. Ne devrait-on pas leur reconnaître au moins une certaine force de proposition, puisque dans l'évaluation des unités notamment, il est toujours fait état de recommandations ? Il y a quand même un aspect créatif dans le travail du HCERES, qui risque d'être un peu masqué par la formulation actuelle.

Michel COSNARD, président :

Je suis prêt à revoir la formulation. Je revendique le texte, vous pouvez donc prendre votre crayon rouge. Je mérite d'être évalué moi aussi et corrigé. Je n'ai aucun problème là-dessus. Je pense que c'était pour signifier les idées. Après, nous allons bien entendu atténuer.

L'évaluation, en règle générale, c'est : points forts, points faibles, risques et opportunités. L'idée, c'est que les évaluateurs essaient de travailler sur ces quatre points et fassent des recommandations en ce qui concerne l'évolution. Mais il y a une différence entre une recommandation et une décision. Une recommandation, la première chose que l'on fait lorsque le rapport a été fait, c'est de l'envoyer au responsable, qu'il soit d'unité, de formation, d'établissement ou de groupement pour une réponse contradictoire. Il est tout à fait normal, je ne dirais pas « fréquent » mais cela se produit, que le responsable dise « nous ne prenons pas en compte cette recommandation pour telle et telle raisons » et ceci fait partie des réponses contradictoires. Ces recommandations en aucune mesure ne s'imposent. Ce n'est pas tout à fait la même chose que quand vous recevez un rapport de la Cour des comptes.

Si je puis me permettre, j'ai dirigé un établissement qui a été expertisé par la Cour des comptes. Le rapport de la Cour des comptes s'impose à vous et s'impose à l'établissement. Il en va de même pour l'Inspection générale. C'est cette distinction que je fais ici. Je suis tout à fait d'accord pour la mettre de manière positive, mais au moins le but est atteint puisqu'il permet de se questionner. Mon premier but est atteint, en mettant une formule un peu à l'emporte-pièce, « ni censeur ni décideur », c'est pour mettre du relief. Nous sommes en appui, c'est-à-dire que nous faisons des recommandations. Quand je dis « nous », il s'agit du Comité de visite, puisque le Haut Conseil est garant de la qualité de la procédure. En aucune manière il ne prend part à la discussion. Les recommandations sont les recommandations du Comité de visite et non pas du Haut Conseil de l'Évaluation, de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur.

Bien. Je vais aller un peu plus vite sur l'évaluation éthique et de qualité, l'évaluation par les pairs, parce que je crois qu'il n'y a pas de difficultés particulières. Simplement, la question du vivier d'experts est une question qui se pose. Vous avez posé des questions sur le renouvellement et la constitution du vivier. Nous vous donnerons des statistiques annuelles. Il s'agit d'un vrai sujet. Il y a eu une question ce matin sur la présence de personnalités étrangères ou d'experts étrangers dans les comités. Il s'agit d'une question qui nous tire aussi vers les questions d'utilisation de la langue anglaise pour les comités. Je ne vais pas détailler tout cela. Je pense que c'est important et la question de la formation de ces experts est aussi importante.

Julien BLANCHET :

J'ai une question. J'entends le terme « évaluation par les pairs ». Par contre, étant donné qu'il y a des étudiants, il s'agit aussi d'une évaluation par les usagers.

Michel COSNARD, président :

Je mets « les étudiants » dans « les pairs ».

Rémy MOSSERI :

J'ai une question par rapport à ce que j'ai entendu ce matin. Je comprends tout à fait l'intérêt de la participation des étudiants dans les Comités d'évaluation d'établissements d'enseignement supérieur. Par contre, comme c'était présenté globalement avec les organismes de recherche, cela me paraissait moins évident.

Geneviève LE FORT :

Y a-t-il maintenant justement des doctorants ou des post-docs dans les groupes d'experts pour évaluer les unités de recherche ?

Michel COSNARD, président :

Pour évaluer les établissements, mettons-nous systématiquement un étudiant ou un doctorant qui vient de soutenir ? Cela dépend des circonstances.

Monsieur BLANCHET, je pense qu'il faut distinguer deux niveaux : le niveau de l'autoévaluation qui est faite par l'établissement et qui, en ce qui concerne les formations, peut conduire à une évaluation par les étudiants qui suivent la formation, mais nous le mettons dans le cadre de l'autoévaluation. L'évaluation des formations, des unités de recherche ou des établissements n'est pas conduite par un corps d'évaluateurs qui seraient externes à la communauté, elle est conduite par un corps d'évaluateurs qui est interne à la communauté. C'est ce que l'on appelle « l'évaluation par les pairs ». On inclut dans cela toutes les personnes qui contribuent à l'établissement.

Nous savons bien que, dans les unités de recherche il y a des doctorants et qu'il y a des étudiants dans les établissements. Pour moi, « l'évaluation par les pairs » inclut aussi ces personnes, ce qui rendait légitime la demande qu'il y ait un représentant des personnels ingénieurs techniciens administratifs pour les unités de recherche, par exemple.

Michel BOZDEMIR :

C'est le moment de le dire. Tout à l'heure au déjeuner, j'ai appris, grâce à un des responsable de département, qu'il y a 15 % des établissements qui procèdent à l'évaluation des enseignements par les étudiants. Je pense que nous avons peut-être une impulsion un peu plus forte à donner en direction des établissements, dans la participation à l'évaluation par les étudiants.

Michel COSNARD, président :

Comme je l'ai dit, il s'agit de la question de l'autoévaluation. C'est un sujet qui, je crois, est discuté au sein du réseau européen des agences qualité. C'est un sujet sur lequel, vous avez raison, je pense que notre pays a une marge de progression. Nous devons encourager. Cela dit, nous ne sommes « ni décideurs, ni censeurs ».

Julien BLANCHET :

Je suis désolée, en plus je vois bien que ce n'est pas le sujet, mais si je peux me permettre, le Haut Conseil valide les autoévaluations internes, en tout cas donne un avis. Il m'apparaîtrait tout à fait légitime qu'il puisse y avoir validation dans le cas où il n'y a pas d'évaluation des enseignements faits par les étudiants, puisqu'il s'agit là de recommandations, notamment de l'ENQA, le HCERES étant de toute façon évalué par l'ENQA.

Michel GREGOIRE :

Je reviens au niveau des unités de recherche, les UMR par exemple. On fait de plus en plus de grosses unités de recherche où la population des doctorants est de plus en plus importante. Dans le mien, nous en avons 50 à 60. Nous en avons déjà parlé ce matin, je sais très bien que c'est contraint par le nombre d'experts du Comité de visite. Ne pourrions-nous pas nous poser la question d'une représentation pour les doctorants ? Je dis « doctorants » mais je n'ose même pas parler des post-doctorants, parce qu'il n'y a rien pour l'instant. Mais au niveau doctorant, nous avons quand même des populations de 50 à 60, voire plus dans certains laboratoires, cela peut monter jusqu'à 100 doctorants. L'expertise sur ce point-là ? Parce que là, nous parlons des établissements, il s'agit donc de la partie formation. Dans une unité de recherche, il y a une partie formation par la recherche qui touche les doctorants. Il serait peut-être intéressant d'avoir leur point de vue et de pouvoir les expertiser.

Michel COSNARD, président :

Je vous propose de ne pas rentrer dans toutes ces questions, qui sont des questions importantes et que nous allons traiter. Comme je vous l'ai dit, nous allons revisiter le dispositif d'évaluation. Cela dit, la question du lien formation / recherche est un lien capital et, je dirais, encore plus capital au niveau de la formation doctorale.

Je ne défends pas mais je ne critique pas non plus la façon dont c'est fait actuellement. Je pense qu'il s'agit d'un point d'évolution et que nous pouvons encore évoluer. Actuellement, tel que c'est vu, il y a une évaluation spécifique des écoles doctorales. Lors des évaluations des unités de recherche, un temps est consacré à la discussion entre le responsable de l'école doctorale et le comité de visite. Il peut y avoir aussi des discussions avec des membres du laboratoire.

Voilà le dispositif. Il faut que nous fassions très attention à ce que chaque communauté ne se sente bien représentée que s'il y a un membre de cette communauté. Nous faisons un comité de visite qui est un comité d'experts et la tentation est extrêmement grande à ce qu'il y ait autant de membres du comité que de personnel dans le laboratoire, puisque chacun va vouloir avoir son propre expert. Je pense que ce serait une erreur dramatique. Je vous donnerai les chiffres si vous le souhaitez, mais nous devons veiller à ne pas aller dans cette voie.

Pierre, tu souhaitais intervenir ?

Pierre GLAUDES, directeur du département évaluation des entités de recherche :

Oui, je voulais juste préciser les choses. Dans les comités d'experts unités, il n'y a pas pour le moment d'étudiants ou de doctorants. Je parle du Département d'évaluation de la recherche.

En revanche, au cours de la visite, il y a un huis clos, en l'absence du directeur d'unité et des enseignants chercheurs et chercheurs, avec les doctorants. Dans le cadre de l'évolution du processus d'évaluation, en particulier dans la perspective définie par Michel COSNARD, d'une évaluation dont l'entrée se ferait à grain plus gros, nous examinons la possibilité d'inclure un doctorant, dans une perspective plus intégratrice avec l'évaluation des formations, notamment des écoles doctorales. Cela fera partie des propositions que nous pourrons vous présenter d'ici quelques mois.

Gérard BERRY :

Il faut être un peu réalistes. Il faut se méfier des intégrations multiples et des niveaux. Ayant présidé et fait beaucoup d'évaluations, je peux vous dire que s'il y a trop de gens dans le panel, plus personne ne dit rien.

Ce n'est vraiment pas la peine d'inviter des experts étrangers pour avoir une absence totale d'information. J'ai encore pu constater cela. J'ai été membre du Conseil scientifique de l'UPMC et j'en suis parti parce qu'il ne se disait rien.

L'évaluation, ce n'est pas cela. L'évaluation, c'est de demander aux gens de dire leurs vérités, qui ne plaisent pas forcément à tout le monde. Les huis clos me paraissent absolument indispensables, mais attention si vous invitez des experts et que vous leur expliquez qu'il faut qu'ils ne disent rien, ce n'est pas une bonne solution. Il faut donc trouver des moyens termes qui fonctionnent.

Michel COSNARD, président :

Merci.

Michel COSNARD, président :

Le point suivant vient en réponse à ce que disait Pierre GLAUDES, à savoir « conduire une évaluation intégrée au niveau des politiques de site » et « essayer de faire une évaluation qui parte des grandes orientations stratégiques d'un site et décline cette évaluation au sein des établissements (en formation et en recherche) et remonte de manière intégrative à partir de l'évaluation atomique des entités, pour avoir une évaluation complète du site ». C'est devant nous, quelque chose qu'il y aura à construire au cours de l'année.

Rémy MOSSERI :

Sur ce point, la question de savoir si cette histoire d'évaluation de site, versus les évaluations d'unités, est antérieure ou postérieure à l'évaluation (top down ou bottom up) est-elle tranchée ? Aura-t-on à en discuter, etc. ?

Michel COSNARD, président :

Nous aurons à en discuter. Ce n'est pas tranché. Actuellement, c'est au choix des regroupements.

Bonjour Monsieur Rafael LLAVORI. Merci d'être parmi nous.

Je réponds à Rémy, puis nous faisons une petite interruption. Pour l'instant, c'est laissé au choix. Par exemple, les sites de Grenoble et Lyon ont décidé, dans le cadre de la vague A, d'avoir une évaluation descendante. Les autres ont préféré avoir une évaluation ascendante. Du fait de mon souci de la synthèse, je souhaiterais avoir une évaluation en V, parce que je crois qu'il y a de l'intérêt à avoir les deux, c'est-à-dire de partir des grandes

orientations et de voir comment ces grandes politiques de site se déclinent au sein des entités et après, réintégrer les choses.

Discussion à venir qui vous sera présentée : il y aura au moins trois séances du Conseil consacrées à ces questions. Vous pouvez d'ores et déjà y réfléchir. Certains d'entre vous, ceux qui le souhaitent, pourront être associés aux travaux du groupe de travail qui se mettra en place sur ce sujet.

« Porter les nouvelles dispositions de la loi, notamment la délégation de l'évaluation ». Il s'agit encore d'un travail devant nous, puisque nous vous l'avons dit ce matin, la loi prévoit que le Haut Conseil valide, « a la mission de s'assurer de la qualité des évaluations conduites par d'autres instances ». Cette mission n'est pas mise en œuvre à l'heure actuelle et nous devons le faire, puisque ce sont les établissements qui décident de qui les évaluent. Nous avons un certain nombre d'établissements qui nous sollicitent actuellement pour que nous validions leurs dispositifs, ou nous consultent sur ce sujet. Là encore, il s'agit d'un sujet qu'il faudra mettre en œuvre en cours d'année et qui sera certainement un fil rouge de nos travaux au cours des quatre prochaines années.

Denise PUMAIN :

Est-ce que nous connaissons, pour la prochaine vague d'évaluation, s'il y a des établissements qui sont dans ce cas ?

Michel COSNARD, président :

En ce qui concerne la vague C, celle que j'ai eu l'honneur d'ouvrir début novembre, aucun établissement d'enseignement supérieur et de recherche ne l'a souhaité. Par contre, en ce qui concerne les organismes, le CNRS fait-il partie de la vague C ?

Nadine LAVIGNOTTE, directrice par intérim du département évaluation des établissements :

Oui.

Michel COSNARD, président :

Il est donc possible que le CNRS, en tant qu'établissement national, souhaite mettre en place son propre dispositif d'évaluation. Pour l'instant, je n'ai pas été saisi officiellement. Il s'agit simplement de contacts téléphoniques.

Nous avons le cas de l'ONERA. Il souhaite être évalué par le Haut Conseil en tant qu'établissement national et mettre en place un dispositif d'évaluation de ses propres centres de recherche. Nous avons reçu une première lettre et nous avons prévu une réunion début janvier sur ce sujet.

Denise PUMAIN :

Qu'en est-il de l'INSERM ?

Michel COSNARD, président :

Pour l'INSERM, le coup est passé, puisque l'INSERM a réuni son propre comité fin octobre début novembre, donc avant que le Haut Conseil ne soit installé et, je pense, de manière concomitante avec ma nomination. Nous vous présenterons lors de la prochaine réunion, si vous le souhaitez nous pouvons inviter Monsieur Yves LEVY, le dispositif mis en place par l'INSERM. Nous ne pourrons ni le valider ni l'invalider, puisqu'il est passé. Je proposerai que nous prenions acte.

Denise PUMAIN :

En même temps, il y a donc une certaine urgence pour le Conseil ici à formuler des propositions quant aux règles concernant ce type de validation.

Michel COSNARD, président :

Absolument.

« Simplifier les processus d'évaluation ». Je ne détaille pas. Cela a été un peu discuté. Il s'agit d'un chapitre un peu long. Il y a plusieurs façons de simplifier, en particulier en ce qui concerne les dossiers qui sont demandés aux entités évaluées, en ce qui concerne la place des institutions d'évaluation, etc.

Nous avons discuté ce matin du positionnement HCERES versus la CTI et la CEFDG, de la question de l'évaluation des IUT, des entités de recherche, du grain d'évaluation, de l'évaluation entre le champ disciplinaire et l'évaluation en entité, etc. Je ne détaille pas tout cela, mais cela fait partie des sujets sur lesquels nous serons amenés à discuter.

Je propose de procéder à une petite pause, afin de permettre aux conseillers de se présenter, puisque nous avons procédé initialement à un tour de table.

Anne FRAQUET :

Anne FRAQUET, membre du Bureau national de l'UNEF et membre de la Commission universitaire.

Rafael LLAVORI DE MICHEO :

Je m'appelle Rafael LLAVORI, je suis chargé des relations internationales de l'Agence de l'Evaluation de la Qualité et de l'Accréditation en Espagne (ANECA).

Michel COSNARD, président :

Merci Rafael. Monsieur LLAVORI comprend parfaitement le français, il le parle aussi très bien, mais il est un peu timide en ce qui concerne la pratique du français. Il sera donc autorisé à parler en anglais s'il le souhaite.

Merci de votre présence et d'avoir fait l'effort d'être parmi nous.

« Garantir l'indépendance du Haut Conseil ». Il y a là une question qui peut nous emmener très loin. Dans ce chapitre-là, j'ai souhaité mettre plutôt l'accent sur les questions économiques et les questions de conflit d'intérêts. Il me semble important que nous mettions au clair le statut des délégués scientifiques. Actuellement, il y a deux grands types de délégués scientifiques, les premiers sont des enseignants-chercheurs, qui sont dans une position de délégation, avec un remboursement qui couvre grosso modo les décharges d'enseignements, ou peut-être un peu plus, mais ne correspond pas à ce que serait une délégation en coût chargé. Deuxièmement, les mises à disposition dans le cadre des organismes de recherche sont sans remboursement.

Je souhaite que nous étudions cette question, de sorte que les universités ou les organismes ne se sentent pas lésés et aussi, que le Haut Conseil soit en mesure de garantir l'indépendance des délégués scientifiques, au sens où, quand ils sont au Haut Conseil, ils sont de plein droit chargés des missions que nous leur confions. Ceci nous conduirait à mieux indemniser les établissements d'enseignement supérieur et de recherche pour ces délégués scientifiques. Une question est donc l'équilibre budgétaire, qui est aussi difficile à maintenir puisque le nombre d'évaluations ne cesse de s'accroître (éventuellement, en direction de nouvelles formations, ou de nouveaux établissements, ou d'établissements qui sont rattachés à d'autres ministères, sans parler de l'inflation du nombre d'experts dans les Comités de visites). Il y a là une question qu'il conviendra d'examiner sur une éventuelle participation budgétaire des établissements évalués dans le cadre de leur évaluation.

Je pense aussi que nous étudierons peut-être une meilleure efficacité du dispositif en réduisant le nombre de délégués scientifiques. Il s'agit d'une question qui est devant nous.

Laurent MALIER :

Sur l'aspect indépendance, y a-t-il eu un minimum d'observations des conditions de retour des délégués scientifiques quand ils reviennent dans leur établissement d'origine ? Le passage à l'AERES ou au HCERES est-il quelque chose de valorisé ou l'inverse, sans aller jusqu'à pousser la question critique en fonction du traitement qu'ils auront fait pendant leur passage ?

Michel COSNARD, président :

J'avoue qu'il s'agit d'une colle. Quelqu'un peut-il m'aider ?

Sébastien AMIGORENA :

Je peux faire un petit commentaire sur la question : au niveau des commissions et des progressions de carrière, ce n'est ni positif ni négatif. Nous regardons les publications et ce que les gens font.

Laurent MALIER :

Mais s'ils passent trois ans ici à 60 % de leur temps, ils ne publient pas.

Sébastien AMIGORENA :

Je ne crois pas que ce soit pris en compte au niveau des carrières des chercheurs, en tout cas pas dans les commissions auxquelles j'ai assisté.

Gérard BERRY :

A l'INRIA, ce genre de choses était pris en compte. Cela faisait partie des discussions de prendre en compte beaucoup plus de critères que d'habitude, y compris les services rendus à la collectivité.

Rémy MOSSERI :

Pour ce qui est du CNRS, c'est pris en compte, pas dans les sections standard du Comité national mais il existe une Commission interdisciplinaire (numéro 50 ou 51) qui traite les cas de gens qui font un travail au service de la communauté, mais pas directement de recherche.

Michel BOZDEMIR :

Il est certainement pris en compte, au titre de la participation à la vie collective, responsabilité collective. C'est ce que nous faisons au Conseil National des Universités (CNU), au moment de l'évaluation individuelle de la demande d'avancement ou de prime doctorale. C'est donc un des volets de l'évaluation.

Jean-Michel PLANE :

J'allais dire à peu près la même chose. C'est quand même clairement pris en compte et même valorisé. Il ne faut pas non plus dire le contraire. Je pense que les délégués ont plutôt eu des promotions plutôt que l'inverse. Je crois qu'il ne faut pas dire le contraire.

Michel COSNARD, président :

Merci de votre témoignage. Je crois que nous n'avons pas fait d'enquête à ce sujet, mais qu'il s'agit d'une bonne recommandation. Nous pourrions le faire. Je le prends comme une proposition à suivre.

Madame DOUCET, je vous invite à vous présenter puisque nous avons procédé à un tour de table de membres du Conseil. Merci de votre présence.

Sandrine DOUCET :

Je vous remercie. Je suis Députée de la Gironde et je fais partie du Conseil au titre des parlementaires. Je vois le nom de Monsieur GROSPERRIN, qui est le sénateur qui doit être présent ici. Rapidement, j'ai été élue en 2012. Je fais partie de la Commission des affaires culturelles et de l'éducation à l'Assemblée nationale et je suis aussi membre de la Commission des affaires de l'Union européenne. Pourquoi est-ce que je vous précise la deuxième commission, qui semblerait peut-être un peu éloignée de notre sujet ? C'est parce que j'ai l'occasion, dans le cadre de cette commission, de travailler sur les mobilités étudiantes, et notamment sur Erasmus+, dont l'Agence 2E2F est ma circonscription.

Au titre de la Commission des Affaires Culturelles et de l'Education, j'ai été responsable pour mon groupe politique lors des débats sur la loi ESR. Vincent FELTESSE, mon collègue girondin, en était le rapporteur. J'ai été rapporteur pour avis pour le budget enseignement supérieur en 2015 et responsable pour le budget recherche 2016. Pour le premier budget 2015, j'ai réalisé un rapport sur les filières courtes (BTS, DUT) avec la question des quotas. Voilà parmi les quelques sujets que j'ai eu à traiter et qui me valent le plaisir d'être parmi vous aujourd'hui.

Michel COSNARD, président :

Merci Madame DOUCET. Je vous rappelle que Monsieur GROSPERRIN a eu un décès dans sa famille et est donc absent, alors qu'il avait prévu de venir. Je vous prie de l'excuser. Il sera parmi nous lors de la prochaine réunion.

Je continue mon exposé. Point 7 : « accroître la visibilité européenne et internationale du Haut Conseil de l'Évaluation, de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur ». Nous n'avons pu avoir de présentation ce matin. Elle a été reportée au mois de mars 2016. Clairement, les points que vous allez trouver là sont très simples, à savoir ancrer le Haut Conseil dans le cadre de l'Europe, donc au sein des réseaux des agences d'évaluations, des agences d'accréditation ou des agences qualité, selon les termes.

Au plan international, un certain nombre de questions se posent. Il s'agit actuellement d'un vrai sujet, en particulier pour l'évaluation des formations et des doubles diplômes, des formations à l'étranger, etc. Il est clair que nous sommes force de propositions et aussi force d'actions.

Nous aurons l'occasion de revenir sur ces questions, en particulier je consulterai le Conseil sur les demandes qui nous sont faites d'évaluation à l'étranger, parce qu'il faudra définir un certain nombre de priorités sur ces questions.

« Affirmer le positionnement du Haut Conseil parmi les autres acteurs de l'évaluation. Nous avons déjà parlé des questions de relations avec les instances d'évaluation des établissements (le CNU, le CoNRS, les commissions d'évaluation, les conseils académiques, etc.).

Une question qui nous est posée et qui nous est posée avec insistance par le Ministre est le positionnement vis-à-vis de l'Inspection Générale de l'Administration, de l'Éducation et de la Recherche ou de la Cour des comptes. Je pense que nous pouvons progresser dans cette direction. Je pense que notre pertinence est forte en ce qui concerne les établissements, sur les grandes orientations stratégiques, sur l'évaluation scientifique, pédagogique, etc. Bien entendu, ceci n'est pas sans lien avec des questions budgétaires, immobilières ou des questions de ressources humaines, mais je pense que ces questions sont traitées avec plus de pertinence et de profondeur par l'inspection générale. Une évolution possible est de se répartir la charge de travail, mais ceci imposera à l'Inspection générale d'avoir des missions d'inspection régulières au rythme des vagues. Cela reste donc à voir.

Enfin, il y a la question de la coordination des évaluations conduites par d'autres instances (actuellement la CTI pour les ingénieurs, la CEFDG pour les Ecoles de commerce, la CCN-IUT pour les IUT). Nous sommes en relation et je pense que nous allons essayer de bien clarifier notre positionnement et signer des accords de coopération et de partenariat. L'objectif étant de ne pas dupliquer les évaluations.

Avant dernier point : « Terminer l'intégration de l'OST et renforcer ses missions ». Vous avez eu une présentation de l'OST. Vous savez qu'à côté de l'OST, il y a un Comité d'orientation stratégique (COS). Mon objectif est qu'à la prochaine réunion du Conseil, nous vous présentions à la fois les grandes orientations du COS et sa composition, de façon à ce que nous puissions arrêter la composition du COS et le réunir, puisqu'il y a une certaine urgence à travailler sur cette question.

J'ai repris trois volets sur les missions : « Apporter des connaissances méthodologiques aux travaux conduits par le Haut Conseil », « Enrichir les débats publics en proposant, sous des formes adaptées et modernes, des informations factuelles sur l'enseignement supérieur et la recherche en France » et « Mener des travaux de recherche appliquée, pour améliorer en permanence les méthodes et les outils ». Il s'agit des grandes orientations présentées ce matin par Gislaïne.

Laurent MALIER :

Pardonnez-moi pour ce terme, mais lors de l'assimilation de l'OST dans le HCERES, les missions de l'OST sont-elles restées les mêmes ou non ? Une autre manière de poser la question est : la vision est-elle d'intégrer l'OST comme un membre contributif aux missions du HCERES ou bien de le faire exister durablement comme une entité à part mais administrativement assimilée ?

Michel COSNARD, président :

A terme, la réponse est la première. C'est-à-dire que je compte que l'OST soit un département du Haut Conseil, mais avec des missions particulières : enrichir l'évaluation et continuer sa mission, puisque l'OST a une mission auprès des pouvoirs publics en termes de renseignement d'indicateurs, etc.

Quel est l'état de ceci ? Au premier janvier 2015, l'OST a été intégré au sein du Haut Conseil et cette intégration a nécessité tout un travail administratif, sans compter les déménagements, etc. Il y a donc une installation physique et une installation administrative.

Je vous rappelle que l'OST était un GIP, pourvue d'une comptabilité de droit privé, et que nous sommes passés sous une comptabilité de droit public. Il a fallu transformer les contrats de travail privés des personnels de l'OST en des contrats de travail publics. Il s'agit de questions qui ne sont pas simples à régler. Je pense que certains d'entre vous ont eu à traiter des questions de ce genre, ce qui nécessite beaucoup de travail. Cette question-là est réglée et, je pense, de manière tout à fait raisonnable.

Il reste maintenant à faire évoluer les missions. Pour cela, je pense qu'il est indispensable, la loi nous le demande, d'avoir un Comité d'Orientation Scientifique (COS). Ceci est encore devant nous. Ma vision est le premier cas, à savoir avoir trois grandes missions pour l'OST : « contribuer à l'évaluation », « contribuer à la fourniture d'informations et d'indicateurs pour la mesure des politiques publiques » et « une mission de recherche sur cette question des indicateurs et de l'évaluation quantitative », un domaine qui est à ma connaissance très peu travaillé en France et sur lequel le Haut Conseil peut avoir un rôle d'entraînement ou de soutien.

Le dernier point est « Mettre en place une nouvelle organisation interne ». L'intégration de l'OST en est un des points. Il s'agit aussi de mieux distinguer les politiques de sites des questions d'évaluation des établissements. Il s'agit d'un ensemble d'évolutions qui vous seront présentées et sur lesquelles vous aurez à délibérer. Je n'en dis pas plus.

Etant donné qu'il y a eu beaucoup de questions au fur et à mesure, je ne sais pas si ceci appelle de nouvelles questions, mais voilà les dix grandes orientations que j'envisage de développer lors du Plan stratégique. Merci.

III. Chantiers en cours et à lancer jusqu'en juillet 2016 soumis à prochaines délibérations du Conseil (M. Cosnard) :

Michel COSNARD, président :

Nous en venons donc au point numéro 3 : « Chantiers en cours et à lancer jusqu'en juillet 2016 ». Je vais inviter Laurence PINSON à me rejoindre.

Ayant dressé à gros trait les grandes orientations pour les quatre années à venir, j'aimerais refocaliser et vous parler des chantiers pour les six prochains mois, sans être exhaustif, mais en essayant de vous donner un aperçu assez précis et en faisant un point de focalisation sur l'un d'entre eux. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé à Laurence PINSON de se joindre à moi. Pour les six premiers mois, il y a en jeu un certain nombre de chantiers fondateurs et structurants pour construire et soutenir l'avenir. J'ai déjà parlé du projet stratégique, nous reviendrons un peu plus tard sur l'autoévaluation, puisque l'un des chantiers de l'année 2016 est le renouvellement de notre reconnaissance par *The European Network for Quality Association* (ENQA), donc la reconnaissance européenne et l'inscription à *l'European Quality Assurance Register* (EQAR) EQAR . Sur ce chantier autoévaluation, nous ferons un zoom en deuxième partie de présentation.

Elaboration du projet stratégique et rapport d'activité 2015

Le projet stratégique, je vous en ai dressé les grandes lignes. Là encore, il fera l'objet de discussions et de délibérations avec, je l'espère, une approbation au mois de juin 2016.

Elaboration des modalités d'évaluation au regard des principes portés par la loi du 22 juillet 2013.

Comme vous le savez, nous sommes dans un processus de vagues. Le dispositif vous a été expliqué ce matin. On lance une vague, on traite une vague, on clôt une vague. Une vague dure à peu près deux ans. Nous venons de lancer la vague C et je vous présenterai le dispositif mis en œuvre. Je souhaite que nous révisions ce dispositif pour le lancement de la vague D. Nous avons un peu moins d'un an pour faire cela, donc revisiter la Charte de l'évaluation qui est un texte fondateur de l'évaluation prévu par le décret du 14 novembre et revisiter les modalités de conduite d'évaluation, à savoir celles qui vous ont été présentées ce matin. Prenez ce qui vous a été présenté ce matin comme un point de départ ou comme le dispositif qui sera mis en œuvre pour la vague C, que nous venons de lancer, et il y aura du travail à venir au cours des six prochains mois pour préparer l'évaluation de la vague D.

Installation du HCERES : règlement intérieur, grille de rémunération des contractuels, nomination des responsables de département et du COS de l'OST

Les chantiers nécessaires pour l'installation du Haut Conseil sont les suivants :

- l'adoption d'un règlement intérieur qui intègre l'organisation administrative ;
- la nomination des responsables de département ;
- et la constitution du COS de l'OST.

Il y aura un certain nombre d'autres chantiers en cours d'année.

Ceci me conduit à vous proposer trois réunions d'ici le mois de juin 2016 : lundi 7 mars, lundi 4 avril et lundi 6 juin 2016.

Trois réunions du Conseil sont envisagées d'ici juin 2016 sur les thèmes mentionnés dans le tableau. Un calendrier serré qui implique également la consultation du Comité technique préalablement à la délibération du Conseil. Pour certains d'entre vous avec qui j'ai pu avoir une interaction, il est prévu que les membres du Conseil, sur la base du volontariat, puissent être associés aux travaux qui sont conduits pour chacun de ces points.

Le 7 mars 2016, il y aura une délibération sur l'autoévaluation, qui est actuellement en cours, pour le renouvellement de notre reconnaissance européenne. Dans les transparents qui suivent, nous ferons un zoom sur cette question pour vous dire où nous en sommes. Il y aura aussi une présentation et une délibération sur l'organisation interne du Haut Conseil, sur la nomination des responsables de département et une présentation des autres responsables. Enfin, il y aura une présentation et une délibération sur la composition et la nomination du Comité d'orientation scientifique de l'OST. Il y en aura d'autres, mais ce sont à ce jour les sujets importants du lundi 7 mars 2016.

Le 4 avril, il y aura une discussion sur le projet stratégique, selon les grandes lignes que je vous ai présentées à l'instant, une discussion sur les projets de charte d'évaluation et de validation des procédures (il s'agit de la question de la validation des évaluations conduites par d'autres) et une discussion sur le règlement intérieur.

Le 6 juin 2016 : il y aura une présentation et une délibération sur le plan stratégique, une présentation et une délibération sur la charte d'évaluation et la validation des procédures, une présentation et une délibération sur le règlement intérieur, et une présentation et une délibération sur le rapport d'activité 2015.

Voilà les trois réunions et les grands chantiers associés. Comme vous le voyez, nous avons quand même beaucoup de travail. En six mois, il faudra faire ce qui aurait peut-être pu prendre un peu plus d'un an, je m'en excuse. Je suis responsable mais pas coupable.

Je vous laisse bien noter les dates dans vos agendas. A chaque fois, cela est prévu sur l'après-midi. Il n'y aura pas de réunion le matin. Ce sera de 13 heures 30 à 17 heures 30. Les documents vous seront envoyés à l'avance. Ceux qui le souhaitent seront associés à l'élaboration de ces documents. Je vous prie de les regarder avant de venir, de façon à ce que nous ayons les débats les plus complets possible.

Laurence, je vous passe la parole pour présenter aux membres du Conseil l'état de nos travaux en ce qui concerne la reconnaissance européenne du Haut Conseil.

Autoévaluation du HCERES et évaluation externe par un comité international missionné par l'ENQA

Laurence PINSON, secrétaire générale :

Je dirai quelques mots sur le processus d'autoévaluation, parce que vous avez vu qu'à la prochaine réunion du Conseil (le 7 mars 2016), il s'agira de délibérer sur l'autoévaluation. Malheureusement, vu le timing, vous n'aurez pas eu le temps, comme sur les autres documents, de voir des versions antérieures, raison pour laquelle nous souhaitons aujourd'hui insister sur ce point un peu particulier et vous exposer à la fois l'objet, la finalité de ce processus et les contraintes calendaires dans lesquelles nous nous situons.

Je ne vais pas revenir sur cet aspect-là, le Président vient de l'évoquer, l'objectif de cette autoévaluation, avec une évaluation externe par un Comité international, est bien sûr la reconnaissance européenne par l'ENQA et l'inscription au Registre européen des Agences qualité (EQAR).

L'autoévaluation du Haut Conseil se réalise en quelque sorte de la même façon que l'autoévaluation des établissements, ou, dans tous les cas, du processus d'ensemble des évaluations qui sont conduites par le Haut Conseil. La différence est que nous sommes plutôt dans une forme de labellisation, avec l'inscription au registre. L'autre différence concerne les standards européens d'assurance qualité (ESG) qui ont été adoptés et révisés lors du sommet européen à Erevan de mai 2015. C'est en effet le point de distinction par rapport à l'évaluation que le Haut Conseil peut mener pour des établissements, c'est-à-dire que le Comité international va regarder l'Agence au regard de la conformité à ces références européennes, ce qui n'est pas tout à fait le cas des référentiels qui sont proposés par le HCERES ou par d'autres instances d'ailleurs aux établissements, car nous ne sommes pas dans un processus de conformité.

Gilberte CHAMBAUD :

Je vais peut-être dire une bêtise, je vous prie de m'en excuser par avance, mais il me semblait que l'AERES avait été reconnue.

Laurence PINSON, secrétaire générale :

Je vais y venir. Il s'agit du point suivant.

Je voulais insister sur ce point de distinction par rapport aux évaluations qui peuvent être menées au niveau national. D'une part, nous sommes dans un processus de labellisation et l'autoévaluation doit répondre sur la façon dont le Haut Conseil répond à ces critères et se conforme à ces critères d'évaluation.

Justement, j'en arrive à l'AERES. Aujourd'hui, le Haut Conseil est inscrit aussi bien à l'ENQA qu'à l'EQAR. Cette inscription a été effectuée, si je puis dire, les membres ici présents des agences européennes pourront peut-être compléter si besoin, je pense notamment à Caty qui est membre du bord de l'ENQA, voudras-tu compléter si je fais des erreurs ? L'inscription du Haut Conseil à l'ENQA et à l'EQAR, à l'heure actuelle est valable jusqu'à la fin décembre 2016. Il s'agit d'une reconnaissance qui correspond au transfert de la reconnaissance de l'AERES au Haut Conseil.

Je m'explique : en 2010, l'AERES a été évaluée par un comité de l'ENQA, même processus que nous allons connaître et reconnue en 2010 comme inscrite au Registre européen des Agences d'assurance qualité. L'AERES ayant été remplacée par le Haut Conseil en juillet 2013, aussi bien l'ENQA que l'EQAR ont été sollicités par le Président en exercice à ce moment-là pour que le Haut Conseil puisse bénéficier de la reconnaissance de l'inscription de l'AERES à ces deux instances et qu'il n'y ait pas d'interruption de reconnaissance européenne, ce qui n'est pas négligeable en termes d'importance au niveau européen. Entre-temps, il faut bien sûr avoir été évalué par le Comité international de l'ENQA.

Est-ce explicite ?

Rémy MOSSERI :

J'ai une question un peu naïve, mais : en quoi est-ce un enjeu majeur ?

Laurence PINSON, secrétaire générale :

Il s'agit d'un enjeu important notamment sur l'activité que nous menons à l'international. Déjà, sur les questions de participation et de coopération avec les autres agences, les agences internationales demandent de plus en plus des partenariats et des coopérations avec des agences qui sont reconnues et inscrites au registre EQAR. Nous sommes énormément sollicités pour des coopérations avec des pays, François pourrait peut-être développer ce point.

Le second point d'importance, notamment au niveau international, concerne l'activité d'évaluation à l'étranger. Nous sommes de plus en plus sollicités, de par l'expertise acquise par l'AERES en matière d'évaluation. Nous sommes très sollicités sur des évaluations de formations à l'étranger, mais aussi d'établissements. Nous avons été sollicités pour l'évaluation d'établissements en Arménie. Ces établissements quand ils sollicitent une agence, demandent notamment à ce qu'elle soit inscrite au registre européen. Si elle n'est pas inscrite au registre européen,

ils ne souhaitent pas collaborer avec l'agence. C'est donc important concernant le rayonnement international de pouvoir être inscrit dans cette agence.

Je me permets de préciser que l'autre point important est relatif aux standards européens. Ces standards européens ont été révisés en mai 2015 et il s'agit des fondements du processus de Bologne. Dans ce processus de Bologne, les agences d'assurance qualité sont un gage essentiel de garantie de l'application du LMD, pour veiller à ce que la mobilité puisse se faire pour les étudiants et les agences doivent se conformer à ce registre. Il s'agit d'un engagement signé par le Ministre de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur français. Il y a en fait trois points.

Rémy MOSSERI :

Je comprends toutes ces bonnes raisons, mais ma réaction vient de la lecture d'une interview du Président de l'ENQA d'il y a quelques semaines, qui précisait qu'il fallait « développer un grand marché de l'évaluation », ce qui me choque un peu. Ce n'est pas comme cela que je comprends l'évaluation et c'est la raison pour laquelle je vous pose cette question.

Laurence, secrétaire générale :

Nous ne sommes pas dans ce registre-là en ce qui concerne le marché de l'évaluation, en tout cas en ce qui concerne le Haut Conseil.

Michel COSNARD, président :

Si je puis me permettre de répondre sur le même ton : même si nous le voulions, nous ne le pourrions pas. Nous n'y sommes pas.

Je vois deux grands objectifs à ces questions : premièrement, participer à la discussion européenne. C'est-à-dire que les standards européens ne tombent pas d'une superpuissance ou que sais-je. Non. Ils sont élaborés par des hommes et des femmes, les pairs. Il est donc vraiment important d'être présents autour de la table. Et il y a tout ce qui dérive. Actuellement, la grande question de l'évaluation des diplômes conjoints est une vraie question. Voilà pour le premier point.

Le deuxième point, qui est lié en particulier à la conduite d'évaluation à l'extérieur de nos frontières, est de se confronter à d'autres dispositifs d'enseignement supérieur et de recherche, à d'autres modes d'organisation, voire à d'autres modes d'évaluation. C'est aussi très intéressant. Nous pourrions avoir une attitude un peu conservatrice, au sens de rester dans nos frontières, « nous avons tellement de travail comme ça en France, pourquoi encore dépenser de l'énergie à l'extérieur ? » ou dire de manière différente « nous ne voulons pas entrer dans un processus de marché ».

Je ne dois pas être négatif, Monsieur BOZDEMIR, je ne serai donc pas négatif. Je ne dirai pas « ni ... ni ... » mais je dirais « mais ... mais ... ». Nous devons faire attention au poids respectif de ces deux missions, qui sont d'assurer une évaluation la meilleure possible en France et avec toutes les conditions que j'ai dites, je ne rappelle pas le décret et la loi, donc de bien peser les ressources qui seront mises des deux côtés (sur l'Europe et l'international), mais je suis persuadé qu'il faut y aller. Deuxième point à l'international, nous ne considérerons jamais que c'est un marché. C'est-à-dire qu'il s'agit d'un service rendu à la communauté internationale et, en contrepartie, nous acquérons de l'expérience et de l'expertise. Ceci est fait dans un cadre qui, pour l'instant, nous place au meilleur niveau économique, puisque nous sommes dans le cadre des services constatés. Il faudra peut-être revoir un peu cela, pour avoir des coûts qui couvrent l'ensemble de nos coûts, mais en aucune mesure une autorité administrative indépendante de la République française ne peut considérer l'enseignement supérieur et la recherche comme un marché.

Laurence PINSON, secrétaire générale :

C'est aussi parce qu'il y a, dans ce registre européen, des Agences d'assurance qualité comme le Haut Conseil, mais aussi comme l'AQES dont Caty est Directrice, que nous pouvons éviter d'avoir comme vous dites un marché de l'évaluation et qu'il n'y ait uniquement des institutions privées.

Ce pour quoi l'Arménie et d'autres pays nous sollicitent, c'est justement parce qu'ils ne veulent pas solliciter des organismes privés type consulting, etc. Je n'ai aucune critique à formuler, chacun a son activité. Ils ne veulent

pas être dans ce type-là, mais ils souhaitent vraiment être évalués par des institutions publiques du service public. C'est donc une préoccupation importante.

Caty DUYKAERTS :

Je viens d'une région où l'enseignement supérieur est vraiment considéré comme un bien public. Le mot « marché » n'est certainement pas un mot qui me fait plaisir, mais je pense qu'il faut être lucide et se dire que nous vivons vraiment dans un monde qui devient de plus en plus international. Je crois que ce qu'on essaie de faire ENQA à ce sujet, est certainement d'apporter, en soutien avec ses développements de référentiels par exemple, une ligne directrice éthique en partageant un certain nombre de règles de travail qui sont les règles de travail des Agences par exemple, afin de mettre tout le monde d'accord sur une certaine vision, qui se traduit d'ailleurs par les référentiels, avec beaucoup de transparence dans les dispositifs. C'est donc plutôt l'idée d'un marché régulé, veiller à ce que justement les travaux qui se font par rapport à l'international soient faits selon des règles qui ont été approuvées par l'ensemble des parties prenantes.

Il est vrai que la révision des ESG par exemple, a été un long processus. Il y a eu près de deux ans d'analyse sur la première version des ESG pour voir si c'était un outil implémenté, si cela apportait une plus-value, comment cela fonctionnait, etc. J'y ai participé modestement à travers les travaux de EURASHE, qui est l'Association Européenne de l'Enseignement non-Universitaire. C'est vrai que nous avons eu des contacts avec des établissements, des enquêtes, etc., pour voir si ces fameux référentiels avaient une réalité dans la gestion de la qualité. A l'issue de ce processus de bilan, le groupe a été élargi. Il y a les « quatre E », comme on les appelle : l'Association des Universités Européennes, ENQA, EURASHE et l'Association européenne des étudiants, qui travaillent ensemble sur cette question depuis pas mal de temps. Ils ont été renforcés par l'Association Européenne des Enseignants, donc les syndicats d'enseignants, par BusinessEurope, donc le volet plutôt du monde professionnel et économique, et aussi EQAR (le registre). Voilà sept organisations qui ont travaillé pendant aussi un certain temps pour retravailler le texte et le faire avancer.

Je pense que l'objet est vraiment d'essayer de mettre tout le monde d'accord sur des règles communément admises et qui peuvent aider les uns et les autres à avancer. C'est un peu ça l'esprit, bien sûr. Il y a toute la problématique, et là je me tourne plutôt vers Rafael parce qu'il a été fort impliqué dans ces sujets, à savoir les diplômes conjoints à l'international aussi. L'idée est d'éviter les multicouches et de trouver des procédures où tout le monde est d'accord sur la manière d'évaluer ces programmes.

Laurence PINSON, secrétaire générale :

Dans les documents que nous vous avons remis, vous disposez justement de ces références européennes, qui sont intégrées dans le livret contenu dans la pochette qui vous a été remise ce jour. Il y a également le Rapport d'autoévaluation et le Rapport d'évaluation externe par le Comité international de 2010.

L'autoévaluation qui doit se faire à l'heure actuelle et le Comité international, tel qu'il sera composé l'année prochaine, regarderont deux choses : la conformité aux références européennes de l'activité et des pratiques menées par l'Agence, mais aussi les recommandations qui ont été posées lors de la précédente évaluation, pour voir où en est le Haut Conseil aujourd'hui par rapport à ces recommandations. Nous retrouvons en quelque sorte les évaluations qui sont pratiquées aujourd'hui par le Haut Conseil.

Je ne vais pas revenir sur le calendrier puisque je l'ai évoqué tout à l'heure.

En revanche, sur le dernier point qui est indiqué, j'aimerais vous préciser que nous sommes dans un calendrier relativement serré, puisque l'ensemble doit être terminé en décembre 2016. Nous avons donc démarré l'organisation de l'autoévaluation en octobre 2015. Nous avons essayé de repousser au maximum le début de ce dossier, pour que bien sûr le Président du Haut Conseil, en pensant qu'il allait être nommé assez rapidement ou tout du moins en octobre, puisse lancer le sujet et piloter l'ensemble de ce sujet.

Nous devons transmettre mi-avril au plus tard l'autoévaluation version française, mais aussi traduite en anglais à l'ENQA, ce qui signifie donc qu'une version vous sera transmise pour délibération lors du conseil du mois de mars 2016.

Laurent MALIER :

La structure du rapport d'autoévaluation que vous prévoyez dans quelques mois est-elle identique à celle-ci ou existe-t-il des changements ?

Laurence PINSON, secrétaire générale :

Ce sera la même. Le rapport nous est en quelque sorte imposé, le terme n'est pas très heureux. C'est-à-dire que nous suivons exactement les références européennes. Il est d'une lecture finalement assez simple : « référence 2.1 : que fait l'Agence ? » et ensuite « est-il considéré qu'elle est conforme à ce critère ? ».

Je vais peut-être en venir à l'organisation, je reviendrai après sur le contenu. Nous terminons le processus d'organisation du travail en interne. Comme les principes qui sont proposés aux établissements pour leur autoévaluation, nous souhaitons que ce soit une évaluation qui soit la plus représentative et surtout la plus participative au sein du Haut Conseil.

Un groupe de travail transverse à tous les départements a été mis en place dès novembre, il comporte à la fois des délégués scientifiques des quatre départements, représentant également de la Mission Europe et international, et des personnels administratifs de tous les départements, mais aussi de toutes les catégories (que ce soit A, B ou C). Ce groupe de travail pilote l'autoévaluation et a un regard transverse.

Nous avons demandé à chaque département de produire son autoévaluation, son bilan. Une grille a été construite pour chaque département ainsi que pour la Mission Europe et international. Le groupe d'autoévaluation, qui est transverse, va être chargé de les analyser. Il est aussi chargé d'animer des sous-groupes thématiques, puisque si le rapport d'autoévaluation doit suivre le plan de façon très linéaire sur chacune des références des ESG, nous avons en revanche souhaité qu'il comporte aussi des thématiques transverses qui nous semblaient très importantes. Nous allons donc aussi les intégrer dans le rapport, sous une forme quelque peu complémentaire.

Trois sujets ont été traités en groupes thématiques :

- la question de l'évaluation des sites et de l'évaluation intégrée. L'évaluation intégrée avait été très fortement portée par l'AERES en 2010. C'est sans doute un sujet sur lequel le Comité des experts attendra le Haut Conseil, à savoir comment cela a été fait, comment cela se déroule et quelles sont les projections ;
- la question de l'articulation des méthodologies des différents départements, les points de convergence ou de divergence, « les points de divergence sont-ils des points de divergence délibérés ou bien résultant d'une mauvaise articulation ? » ;
- le recrutement des experts.

Il s'agit des trois thématiques transverses que nous allons ajouter dans le rapport.

Comme je vous le disais, il s'agit d'un rapport où l'on se conforme aux ESG préconisés au niveau européen, sachant que le champ est plus restrictif que l'activité du Haut Conseil. Les ESG ne portent que sur le volet formation et évaluation institutionnelle. La recherche est très peu, voire même pratiquement, absente de ce référentiel.

Dans un souci de cohérence en interne, mais aussi de mobilisation de l'ensemble des personnels, nous avons souhaité que l'autoévaluation porte sur tous les champs, c'est-à-dire sur toutes les activités, que ce soit les activités d'évaluation des formations, des établissements, des entités de recherche et de l'OST.

Nous intégrerons l'ensemble, mais nous ne serons évalués que sur une partie de ce rapport, c'est-à-dire principalement sur le volet des formations et sur le volet des établissements.

Rémy MOSSERI :

J'ai une question sur les experts, mais j'ignore si c'est le bon moment pour la poser. Est-ce qu'il est généralisé ici de faire paraître le CV des experts lorsqu'ils sont nommés pour une évaluation ? Le CV est-il public ?

Laurence PINSON, secrétaire générale :

Oui, les CV des experts sont publics.

Rémy MOSSERI :

Est-ce *a posteriori* ou *a priori* par rapport à une évaluation donnée ?

Laurence PINSON, secrétaire générale :

Il est rendu public auprès des entités évaluées, il est transmis systématiquement avant la constitution du Comité d'experts et ensuite, il doit être mis a posteriori en même temps que le rapport, si je ne dis pas de bêtises. Mais ensuite, tous les CV sont publics.

Eliane KOTLER :

Simple curiosité : la Conférence d'Erevan n'a-t-elle pas réussi à donner un peu plus d'importance à la recherche ?

Laurence PINSON, secrétaire générale :

Pas vraiment.

Eliane KOTLER :

C'est précisément ce qu'il manque, me semble-t-il, à l'échelle européenne. La construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur ne se fera pas sans qu'une place plus importante ne soit donnée à la recherche.

Laurence PINSON, secrétaire générale :

Lors de la révision des ESG, je sais que le Haut Conseil avait fortement porté cette position, parce que c'était un souhait fort que la partie recherche soit intégrée. Ce qui figure, en revanche, c'est une présence beaucoup plus forte du lien formation / recherche, pas l'évaluation des entités de recherche mais la partie lien formation / recherche a été beaucoup plus intégrée qu'elle ne l'était précédemment. Qu'en pensent Rafael et Caty sur ce point-là ? Je n'étais pas dans toutes les discussions. Nous avons porté ce point, mais après ?

Caty DUYKAERTS :

Je n'étais pas dans les discussions proches de la révision, mais j'ai entendu *a posteriori* que si la recherche avait été intégrée telle quelle dans les ESG version 2015, il y avait trop de pays qui n'étaient pas prêts structurellement pour la mise en œuvre concrète. Ici, c'est peut-être une exception. Il y a quelques pays où les Agences qualité ont l'évaluation de la recherche dans leur champ, dans le sens recherche pas uniquement liée à l'enseignement, mais je veux parler des laboratoires de recherche, etc. Je pense qu'il y a eu de forts mouvements pour essayer de l'intégrer mais que ce n'était pas prêt pour l'ensemble des pays. C'est l'explication que l'on m'a donnée.

Cela dit, il y a quand même une approche qui se veut assez holistique et qui attend que les établissements aient une politique qualité et des démarches associées pour l'ensemble des activités que les établissements mènent et donc forcément la recherche est considérée comme partie prenante, mais pas avec le focus que vous y mettez.

Michel COSNARD, président :

Je vous remercie. Comme vous le voyez, il s'agit d'un chantier en cours. Conformément à mes engagements, si certains membres du Conseil veulent faire partie du groupe de travail autoévaluation, ou tout du moins être dans la liste de diffusion pour pouvoir avoir accès aux documents d'élaboration et y contribuer, je ne vais pas le demander en séance mais je vous propose de contacter Laurence PINSON en lui indiquant « je souhaite faire partie du groupe de travail ». Vous serez alors automatiquement informé des réunions, de l'avancée des travaux et vous pourrez y contribuer. Je vous en remercie par avance.

Je propose que nous fassions une pause d'une dizaine de minutes avant de reprendre les travaux pour les deux derniers points de l'ordre du jour.

IV. Principes d'évaluation de la vague C - 2016-2017, délibération (M. Cosnard)

Michel COSNARD, président :

A l'issue de la présentation et des échanges sur le document, je vous demanderai de bien vouloir voter.

La vague C concerne des entités qui seront évaluées pour la troisième fois et qui sont dans 9 ou 6 régions, selon que l'on regarde le redécoupage des régions. Ce ne sont plus les mêmes régions, cela dépend donc si nous nous basons sur les anciennes ou les nouvelles, mais je vous laisse faire la gymnastique.

Je parle sous le contrôle de certains d'entre vous qui connaissez mieux la situation que moi. En Alsace, nous aurons un regroupement qui est sous forme d'association, c'est-à-dire une Université fusionnée (l'Université de Strasbourg), un établissement qui est en association (l'Université de Haute-Alsace à Mulhouse) et un certain nombre d'Écoles d'ingénieurs qui sont en association avec l'Université de Strasbourg. Sauf erreur de ma part, l'Université de Strasbourg est titulaire d'un IdEx.

En Lorraine, nous sommes aussi dans un dispositif d'association, à savoir un établissement, une université fusionnée qui regroupe l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur et de recherche de Lorraine à partir du premier janvier 2016. Nous sommes là dans un dispositif d'association d'une nature différente, puisqu'autour de l'Université il n'y a pratiquement que des établissements de recherche et donc dans un dispositif d'association des établissements nationaux de recherche avec l'Université de Lorraine.

En Champagne-Ardenne, nous sommes dans une COMUE avec essentiellement deux universités : l'Université de Reims et l'Université technologique de Troyes, avec un certain nombre d'établissements qui sont membres de la COMUE.

En Limousin-Poitou-Charente-Centre-Val-de-Loire, il s'agit là encore d'une COMUE, la COMUE Léonard de Vinci, avec essentiellement cinq universités (Orléans, Tour, Limoges, Poitiers et La Rochelle), à peu près autant d'écoles d'ingénieurs et un certain nombre d'établissements nationaux de recherche.

En Picardie, nous sommes dans un dispositif associatif avec l'Université Jules Verne d'Amiens et des établissements qui lui sont rattachés, en particulier l'UTC Compiègne (membre d'une COMUE parisienne). L'UTC est en association avec Jules Verne et membre d'une COMUE parisienne. Je ne me prononce pas, sachant qu'il faudra peut-être revoir les vagues puisque Picardie fait partie de la région Nord.

En PACA, il y a deux regroupements. Le premier regroupement est autour d'Aix et Marseille dans un cadre d'association avec l'Université d'Avignon, l'Université de Toulon et quelques Ecoles d'ingénieurs sur le site marseillais. L'Université fusionnée Aix-Marseille regroupe les trois anciennes universités d'Aix-Marseille.

Une intervenante :

Qu'en est-il pour Nice ?

Michel COSNARD, président :

Nice fait partie d'une autre académie. A Nice, il existe une COMUE qui s'appelle l'Université de Côte d'Azur autour de l'Université de Nice, avec un certain nombre d'établissements partenaires, dont l'Observatoire de la Côte d'Azur, le CNRS et l'INRIA. Je n'en ai pas la constitution complète, mais vous aurez les informations.

Du fait d'une certaine complexité, j'essaie de ne pas trop décrire le paysage mais de vous donner plutôt une idée. Une description complète nécessiterait probablement des slides et je pense qu'il faudrait que nous demandions à Nadine LAVIGNOTTE de la faire, si nous voulions vraiment aller dans le détail. J'essaie de vous donner une idée de la diversité des regroupements et peut-être de l'ingéniosité de nos collègues universitaires et chercheurs, qui utilisent toutes les possibilités offertes par la loi, et c'est normal.

Voilà pour l'académie de Nice. Le cas de l'Université de Toulon est particulier, puisque Toulon est dans l'académie de Nice mais souhaite se rattacher par association avec Aix / Marseille.

Je dois vous dire qu'il ne s'agit pas de la vague la plus simple, vous en conviendrez.

Le dernier regroupement n'est pas un regroupement puisqu'il s'agit de l'Université de Corse, donc l'Université de Corte.

Voilà la diversité des établissements et des regroupements de la vague C. Au total : 18 universités, 10 Ecoles d'ingénieurs, 1 IEP, 2 Ecoles d'architecture, 1 Observatoire, l'ABES (Agence Bibliographique de l'Enseignement Supérieur) et la BNUIS (Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg). Il faudra aussi évaluer les stratégies de coordination territoriales, telles que je vous les ai citées, portées par des COMUE ou des établissements coordinateurs

des associations. L'évaluation de trois organismes de recherche est prévue : le BRGM, l'IRSN et l'IFREMER. Nous sommes actuellement en discussion avec le BRGM et l'IFREMER.

Claude BERTRAND :

Je suis désolé d'interrompre, mais d'une façon générale en tant qu'industriel, je sais que c'est peut-être compliqué mais pourrait-on avoir quelques explications sur tous ces acronymes ? Après trois heures de réunion, je dois dire que cela devient très compliqué.

Geneviève LE FORT :

Imaginez en tant que Suisse !

Claude BERTRAND :

Je compte sur l'appui de quelques membres internationaux, mais c'est vraiment incroyable. Vous ne vous en rendez sans doute pas compte, mais vous jonglez avec les acronymes, c'est incroyable.

Michel COSNARD, président :

Il n'y a qu'un seul acronyme, il s'agit de « COMUE ».

Claude BERTRAND :

Non, mais il s'agit d'un retour sur les trois heures de réunion.

Michel COSNARD, président :

Vous parlez des établissements. Je suis entièrement d'accord avec vous et vous avez vu que j'ai eu besoin d'aide pour certains d'entre eux, pourtant je suis tombé dedans quand j'étais petit.

Je me tourne vers mes collègues et en particulier vers Laurence PINSON et Nelly DUPIN, nous allons essayer de faire en sorte que vous ayez un glossaire ou un lexique sur le site du Haut Conseil, qui détaillerait ce dont il s'agit. Vous pouvez aussi aller sur le web, ce qui vous donnera l'intégralité des informations.

Je vous donne quelques informations. Là encore, je propose que ce soit collectif. La loi ESR de juillet 2013 institue ce que l'on appelle des « politiques de sites » et des « regroupements par sites ». Il y a une volonté de le faire régionalement et par académies. Ces questions sont compliquées car il y a un redécoupage des régions, qu'il peut y avoir plusieurs académies dans une même région et qu'une région peut avoir plusieurs académies, etc. Toutes les possibilités sont en cours.

Les trois types de regroupements sont donc : la fusion d'universités, la communauté d'universités et d'établissements (dans ce cas-là, il s'agit d'un ensemble d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche et d'établissements de recherche qui décident de former une communauté sous forme d'un établissement) et l'association (dispositif le plus simple) un établissement en tête de file et, en étoile, les autres établissements sont en association.

L'objectif est de rédiger une politique de site ou une stratégie de site et d'avoir un contrat de site avec l'Etat. In fine, il y a un contrat avec l'Etat. Nous devons donc évaluer ces stratégies et ces politiques de sites. C'est la première fois (vague C), que nous avons une telle variété de dispositifs, puisque nous avons l'ensemble des dispositions à la fois la fusion, l'association et la COMUE. Dans certains cas, nous avons un mélange de deux, mais je ne crois pas que nous ayons un mélange des trois.

Un intervenant:

Pour être précis, vous avez parlé de « fusion » pour l'Alsace, il ne s'agit donc pas d'une association.

Michel COSNARD, président :

Si, il y a une fusion sur le site de Strasbourg. L'université de Strasbourg est une fusion, ensuite associée à l'Université de Haute-Alsace et à deux Ecoles d'ingénieurs, me semble-t-il. Je pense qu'il doit y avoir un contrat d'association avec l'INSERM et le CNRS.

Toutes ces questions peuvent vous être plus détaillées, si vous le souhaitez. Ce n'est pas réellement l'objet du débat d'aujourd'hui, puisque nous sommes plutôt sur l'aspect des principes d'évaluation. Si je vous décris cette variété de regroupements, c'est dans le but de vous montrer la complexité de l'évaluation de cette vague. A côté des formations et des entités de recherche, il y a les établissements. Je vous les ai décrits, à savoir une quarantaine environ d'établissements, 626 entités de recherche (nombre exact mais approximatif) qui se répartissent en tant que 555 unités de recherche, 50 structures fédératives, 5 centres d'investigation clinique, 11 centres hospitalo-universitaires, 5 centres de lutte contre le cancer (dont seul le volet recherche est évalué).

En ce qui concerne les formations: il s'agit de 1400 formations et de 56 Ecoles doctorales.

Je vous le dis un peu sur un mode mi-sérieux, mais ces chiffres ne sont pas encore complètement définitifs. Comme je vous le mentionnais, lorsque nous discutons avec le BRGM nous ne savons pas encore s'il souhaite que ces centres de recherche soient évalués par le HCERES ou s'il souhaite mettre en place un dispositif particulier. Cela fait partie des discussions.

Le BRGM est le Bureau de Recherches Géologiques et Minières. L'IRSN est l'Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire.

En ce qui concerne le calendrier, vous l'avez compris, il s'agit pratiquement de deux ans de travail. La vague est ouverte en novembre 2015. L'objectif est que, après avoir traversé tout le dispositif, la conclusion de l'évaluation intervienne en juillet 2017, c'est-à-dire que l'ensemble des rapports soient disponibles sur le site, soient signés par les Présidents de chacun des comités et par moi-même, et chaque document ayant aussi la réponse des entités concernées (à l'issue d'une phase contradictoire).

En termes de calendrier, très rapidement :

- le 17 et 18 novembre 2015, nous avons réuni dans ces mêmes locaux l'ensemble des Présidents et Vice-Présidents, soit les hauts responsables de l'ensemble des établissements qui vont être évalués. Nous avons séparé les régions en deux groupes, de façon à pouvoir les accueillir dans la grande salle. A chaque fois, c'est presque une centaine de personnes qui sont venues. L'objectif était de leur présenter le dispositif d'évaluation, c'est-à-dire à peu près ce qui est contenu dans ce texte, ou ce que vous avez vu ce matin, à savoir les présentations qui vous ont été faites par le département des formations, par le département des entités de recherche et par le département des établissements ;
- en janvier et février 2016, l'ensemble de l'équipe de direction (à savoir les personnes qui sont assises là derrière et moi-même) ira sur chacun des sites. L'objectif est de rencontrer l'ensemble des acteurs (directeurs de laboratoires, responsables de formations, responsables d'établissements, etc.) pour lancer l'évaluation sur le site. Nous avons prévu 8 réunions, en essayant d'avoir une réunion par regroupement. Par exemple, sur Limousin-Poitou-Charente-Centre-Val de Loire, nous irons à Poitiers. Nous avons choisi un endroit parce que nous ne pouvons quand même pas aller à Limoges, Poitiers, La Rochelle, Tours et Orléans. Nous avons donc choisi un endroit où nous réunirons les établissements ;
- le 24 mars 2016, l'ensemble des établissements doit nous avoir transmis la liste des entités qu'ils souhaitent voir évaluer. Pour une université, nous allons leur demander quelles sont les formations et les unités de recherche. C'est la raison pour laquelle je vous disais que les chiffres que je vous ai donnés ne sont pas encore totalement consolidés, puisque ce sont les établissements qui nous décrivent leur offre de formation et leur offre de recherche ;
- à partir d'avril jusqu'en juillet 2016, les établissements rédigeront leur dossier, qui est essentiellement un dossier d'autoévaluation selon toutes les dimensions (dimension formation, dimension recherche, dimension établissements et dimension regroupements). Ce dossier doit être déposé au plus tard le 13 octobre 2016 sur la célèbre plateforme Pélican dont nous vous avons parlé ce matin ;
- entre octobre 2016 et avril 2017 : les comités de visites ou les comités d'évaluation se réuniront. Je vous rappelle qu'il n'y a pas de visites sur site pour les formations, excepté pour les écoles doctorales ou pour les champs de formation. Il y a des visites pour les unités de recherche, les établissements et les regroupements ;
- à compter d'avril 2017, nous pensons que l'ensemble des rapports d'évaluation auront été transmis aux entités ou aux tutelles des évalués, afin d'avoir leur retour. Vous savez qu'il y a une réponse à l'évaluation et éventuellement une modification s'il y a des erreurs factuelles dans le rapport du comité ;
- début mai 2017, nous envisageons la publication des rapports sur le site internet du HCERES. Je rappelle qu'un résumé écrit par le président du comité de visite sera publié pour les unités de recherche ;

- dans la foulée, nous procéderons à l'envoi au CNESER de la liste des rapports publiés.

Geneviève LE FORT :

Je voudrais être sûre de bien comprendre. Même s'il y a des champs pour la formation, etc., quand on parle des « rapports d'autoévaluation qui vont être déposés sur la plateforme », y a-t-il bien 626 rapports pour les unités de recherche et 1 400 rapports, etc. ?

Michel COSNARD, président :

Oui Madame.

Geneviève LE FORT :

Ça ne va pas être pour maintenant, mais cela m'intéresserait de comprendre un peu mieux la mécanique d'organisation de tout cela, nous qui faisons trente procédures par an.

Michel COSNARD, président :

Vous voyez qu'il s'agit d'une organisation qui dépasse le cadre d'un artisanat d'art, pour ne pas dire « industrielle ». Il faut que nous soyons extrêmement vigilants. C'est la raison pour laquelle nous ne pouvons pas dire « nous allons nous interrompre un an pour changer nos procédures ». Il faut changer les procédures en cours de route.

Caty DUYKAERTS :

J'ai une question technique : dans l'explication sur les champs de formation, si je comprends bien, les établissements peuvent vous faire une proposition de regroupement.

Michel COSNARD, président :

Je vais y revenir. J'ai essayé de vous donner le menu mais en essayant de condenser. Vous avez vu que cela vous conduit à poser beaucoup de questions. Je vous propose que nous les traitions off et pas en séance.

Maintenant, je vais venir plus particulièrement sur les trois types d'évaluations. Là encore, je ne vais pas reprendre dans le détail puisque, le maître mot de ce que je vais vous dire, c'est que nous maintenons le dispositif qui vous a été présenté ce matin. C'est-à-dire que c'est déjà un dispositif qui est en évolution par rapport à celui qu'ont vécu les établissements il y a cinq ans, puisqu'ils sont à leur troisième phase d'évaluation et que je pense qu'il y a eu trois fois un dispositif différent. Nous ne sommes pas dans le cadre d'un nouveau dispositif, puisque ce nouveau dispositif sera élaboré dans les mois qui viennent pour la vague D, à savoir celle que nous lancerons en novembre 2016 et dont l'évaluation sera terminée en juillet 2018.

L'évaluation des formations est tout à fait identique à celle qui vous a été présentée par Jean-Marc GEIB ce matin. Je ne vais pas la détailler. Je vous rappelle que l'évaluation porte sur les diplômes nationaux (Licence, Licence professionnelle, Master) dans le cadre de l'accréditation des établissements et que nous sommes dans une évaluation *ex post*.

Je vous rappelle que, tel que cela vous a été décrit ce matin, la demande d'accréditation pour de nouvelles formations ou des évolutions de formations fait l'objet d'un autre dossier, qui est instruit par le Ministère en vue de l'accréditation, puisque c'est lui qui délivre l'accréditation. Ce dispositif pourrait certainement être simplifié et amélioré. Nous sommes donc en discussion sur ce sujet, mais nous maintenons le dispositif pour la vague C, puisque nous ne pouvons pas changer le dispositif en cours de route.

Là encore, Madame LE FORT, l'évaluation s'appuie sur un dossier d'autoévaluation. C'est le dossier qui est déposé pour chaque formation. L'évaluation porte sur les 15 points d'attention qui vous ont été présentés dans le slide qu'a montré Jean-Marc GEIB et qu'il a laissé apparent un certain temps. Comme vous le savez, ces 15 points sont en cohérence avec les préconisations du cadre national de formation et les ESG.

La question des champs de formation est une question qui pour l'instant ne fait pas l'objet d'une évaluation et peut être vu comme une synthèse des formations. Actuellement, à l'issue de l'évaluation des formations, le département formation rédige des synthèses par domaine disciplinaire. La façon de définir ces domaines est mixte : soit selon une classification qui est la nôtre (c'est-à-dire essentiellement une classification en domaines disciplinaires

du type ERC), soit dans un modèle déclaratif (les établissements proposant, dans le cadre de leur regroupement, donc de ces politiques de sites, un modèle de structuration qui est le leur).

Nous souhaiterions à l'avenir mettre cela dans le dispositif d'évaluation, en particulier dans le dispositif d'autoévaluation que, lors de la présentation des activités ou des stratégies du regroupement, cette question de l'organisation en champs disciplinaires soit traitée par les établissements et fasse partie du dispositif d'autoévaluation.

Ai-je répondu à votre question ou pas complètement ?

Geneviève LE FORT :

J'allais vous demander : quelle est la finalité de cette décision ? Quelle est la perspective ?

Michel COSNARD, président :

La « perspective » ? Vous savez, nous avons discuté ce matin avec Rémy MOSSERI du « V » ou du « lambda ». Laissez-moi partir sur le V, mais je pense que c'est aussi valable pour le lambda. L'objectif est de comprendre la stratégie territoriale, et en particulier l'offre de formation territoriale du regroupement ou du site.

Vous voyez, prenons un cas entre guillemets « simple », à savoir les 5 universités (Orléans, Tours, Limoges, Poitiers et La Rochelle) et la demi-douzaine d'écoles d'ingénieurs. Il y a une COMUE. Quelle est l'offre de formation de la COMUE ?

Nous ne sommes ni prescripteurs, ni censeurs, ni décideurs, mais la question est posée. Il y a une communauté d'universités et d'établissements : quelles sont les compétences qui sont mises en commun ? Y a-t-il une volonté de coordination et d'harmonisation ? Je pèse mes mots. Ce n'est pas à nous de le décider, mais c'est la question qui se pose. Y a-t-il 5 licences de physique par exemple ? Vous pouvez très bien imaginer ce type de questions. La question se pose et c'est vrai pour toutes les entités et tous les regroupements. Si je prends l'Université de Côte d'Azur, je crois qu'il y a une organisation par académies. Nous pouvons penser que ces académies peuvent être vues comme des champs de formation qui regroupent un certain nombre de formations qui vont contribuer à l'objectif.

Premièrement, il s'agit de mieux comprendre l'offre de formation au niveau territorial. C'est quand même mieux si ce sont les établissements ou les regroupements qui les présentent, que si c'est nous qui les reconstituons *a posteriori*, me semble-t-il. Je fais un jugement de valeur, mais cela me semble en tout cas plus dans l'esprit de la loi.

Deuxièmement, la même question se pose pour la recherche. Après, ce qui est intéressant c'est l'articulation formation / recherche qui, me semble-t-il, peut être vue de manière plus cohérente au niveau des champs de formation et de recherche, qu'au niveau des entités. Si nous essayons de croiser les choses quand nous avons deux peignes, c'est compliqué. C'est d'autant plus important, lorsque nous regardons les écoles doctorales dont les compétences sont souvent partagées entre les établissements, d'où l'intérêt de ces champs de formation, de ces champs de recherche et de les intégrer dans le processus d'évaluation. Ce n'est pour l'instant pas le cas. Je vous en dirai un peu plus sur la vague C, mais actuellement nous procédons de manière essentiellement ascendante. Nous évaluons les formations et les unités de recherche et nous faisons des synthèses, qui sont transmises aux établissements, voire aux tutelles, comme un outil supplémentaire pour leur structuration. Elles sont aussi transmises aux comités qui vont évaluer les établissements et les sites. Pour l'instant, les établissements sont extrêmement intéressés par ces synthèses. Je dois dire que nous recevons un retour très positif sur ces synthèses, qui donnent une vision macroscopique de l'ensemble des formations.

Dans la vague précédente (vague A), nous avons parlé de Grenoble, qui a souhaité que nous ayons une approche plutôt descendante, c'est-à-dire une évaluation des regroupements avant de passer aux établissements. Grenoble est un cas là encore un peu différent, puisqu'il y a une fusion partielle des universités grenobloises et une communauté d'universités et d'établissements sur Grenoble. Il s'agit d'un site quand même complexe et ils ont souhaité avoir une évaluation qui démarre par le regroupement pour se terminer par les laboratoires et les formations. Ils ont souhaité nous présenter leur offre de formation par grands champs de formation. Bien entendu, nous descendons chaque fois au niveau de chacune des formations.

Jean-Michel PLANE :

Juste un détail : êtes-vous sûr pour Grenoble ? L'information que j'ai est que les trois universités fusionnent au premier janvier.

Michel COSNARD, président :

C'est exactement ce que j'ai dit.

Jean-Michel PLANE

D'accord. Ce n'est alors pas partiel ?

Michel COSNARD, président :

Si, c'est partiel, parce qu'il n'y a que trois universités qui fusionnent. Sur Grenoble, il y a trois universités (Grenoble I, Grenoble II et Grenoble III) mais vous en avez qui ne fusionnent pas (Grenoble INP, l'Institut d'études politiques et l'Université de Savoie Mont Blanc).

Jean-Michel PLANE :

Ils ne sont donc pas dans Grenoble Alpes. Il n'y a que les trois universités dans Grenoble Alpes, est-ce cela ?

Michel COSNARD, président :

Sauf erreur de ma part, oui.

Jean-Michel PLANE :

J'étais à Grenoble très récemment et les collègues me disaient « nous fusionnons ». C'est tellement complexe.

Michel COSNARD, président :

Si vous me permettez, sauf erreur de ma part et je suis prêt à faire trois fois la roulade si je me trompe, mais il me semble que les trois universités qui fusionnent vont s'appeler Grenoble Alpes et la COMUE s'appelle aussi Grenoble Alpes.

Jean-Michel PLANE :

Oui, c'est ça.

Michel COSNARD, président :

Lorsque vous parlez de « Université Grenoble Alpes », il faut faire attention parce que c'est le même nom qui est repris les deux fois.

Jean-Michel PLANE

J'étais dans un jury de thèse il y a dix jours. Sur la couverture, il y avait « Grenoble Alpes ». J'ai demandé si c'était fait et on m'a répondu que c'était au premier janvier 2016. Mais mes collègues m'ont dit « les trois universités fusionnent ».

Michel COSNARD, président :

Vous dites « un jury de thèse » ?

Jean-Michel PLANE :

Oui, un jury de thèse à Grenoble.

Michel COSNARD, président :

Je pense que les thèses sont remontées au niveau de la COMUE. Pour simplifier, la thèse est délivrée par la COMUE Grenoble Alpes et préparée dans un des établissements, et là, en l'espèce, il s'agit d'une des trois universités. Nous n'allons peut-être pas discuter plus longtemps du cas de Grenoble.

Jean-Michel PLANE :

C'est vrai que chaque ville a sa spécificité, si nous regardons bien.

Michel COSNARD, président :

Chaque académie a sa spécificité. Ce que je voulais dire, c'est que deux dispositifs d'évaluation sont actuellement possibles : soit le dispositif descendant, soit le dispositif ascendant. Pour les écoles doctorales, je ne crois pas que cela nécessite de discussion particulière de ma part. J'aimerais simplement vous dire que les écoles doctorales font l'objet d'une visite sur site et les rapports d'écoles doctorales sont intégrés dans les rapports de synthèse par champs disciplinaires.

Pascale SAINT-CYR :

Pour les écoles doctorales, nous parlons plus de « projets » dans le texte. Alors que pour les formations L, LP et M, vous nous expliquez que nous étions sur le bilan plus que sur le projet.

Jean-Marc GEIB, directeur du département évaluation des formations :

Pour les formations (L, LP et M), comme nous sommes dans un dispositif d'accréditation.

Pascale SAINT-CYR :

J'avais bien compris, mais le D est donc différent.

Jean-Marc GEIB, directeur du département évaluation des formations :

C'est différent pour les écoles doctorales, puisque nous sommes dans un autre dispositif d'accréditation, qui s'appelle aussi « dispositif d'accréditation » mais « dispositif d'accréditation des écoles doctorales ». Dans ce cas-là, c'est nous qui instruisons la demande d'accréditation en même temps que nous faisons l'évaluation puis le bilan.

Pascale SAINT-CYR :

Vous entrez donc par le projet.

Jean-Marc GEIB, directeur du département évaluation des formations :

Oui.

Jean-Michel PLANE :

J'ai une question de détail très précise. En tant que membres du Conseil, pouvons-nous être dans un comité d'évaluation ?

Michel COSNARD, président :

A partir d'aujourd'hui : non. A partir de l'installation du Conseil, vous ne pouvez plus.

Laurence PINSON, secrétaire générale :

Il s'agit d'une incompatibilité du décret.

Jean-Michel PLANE :

Merci, il n'y a pas de souci. Je voulais avoir l'information.

Michel COSNARD, président :

Quant à l'évaluation des entités de recherche, là encore c'est conforme à ce qui vous a été dit ce matin, y compris la présence d'un expert issu des communautés ingénieurs techniciens administratives. Je ne crois pas qu'il y ait de point particulier à détailler, mais je suis prêt à prendre vos questions.

Rémy MOSSERI :

L'une des remarques principales des directeurs d'unités depuis des années est la surcharge, en tout cas il s'agit d'un ressenti, comparé à ce qui se faisait avant à l'AERES pour l'évaluation des unités. Est-ce que tout va bien ?

Michel COSNARD, président :

Pierre, peux-tu nous donner l'état du poids du dossier ?

Pierre GLAUDES, directeur du département évaluation des entités de recherche :

D'après les retours d'expériences, ce n'est plus le cas depuis deux ans, dans la mesure où nous avons travaillé avec la DGESIP il y a deux ans, dont nous étions solidaires en partie pour des informations qui étaient incluses dans le dossier et qu'elle récupérait pour ses bases de données, en particulier sa base de données qui s'appelle SIREDO. Nous avons discuté avec la DGESIP pour faire disparaître un certain nombre d'indications demandées dans notre dossier d'évaluation, qui n'étaient pas indispensables pour l'évaluation mais que la DGESIP récupérait.

A la suite de cette discussion, nous avons pu simplifier le dossier d'évaluation. La simplification a été rendue possible aussi par l'abandon du taux de producteurs, qui nous a conduits du même coup à nous séparer de la fiche individuelle, fiche individuelle qui posait du reste un problème dans la mesure où elle nous rapprochait d'une forme d'évaluation individuelle vers laquelle nous ne souhaitons pas aller dans la mesure où le département de l'évaluation des entités de recherche évalue des structures.

L'abandon du taux de producteurs a permis de supprimer la fiche individuelle. Nous avons réduit le dossier d'évaluation qui comportait six parties à renseigner, alors qu'il n'y en a plus que quatre. Les directeurs d'unités se plaignaient surtout des tableaux. Il y en avait une trentaine et il y en a actuellement moins de dix.

Depuis cette simplification, mais qui n'est pas récente, les retours d'expériences que nous avons ne marquent pas un mécontentement particulier quant à la lourdeur du dossier d'évaluation.

Michel COSNARD, président :

« Pas récente » signifie « deux ans ». Cela reste encore récent, disons « à l'âge de la loi ». Un effort a été fait. Je ne sais pas s'il est suffisant. Nous pourrions le revisiter. En tout cas, si nous prenons les entités de cette vague, c'est-à-dire la façon dont elles ont été évaluées il y a cinq ans et la façon dont elles sont évaluées maintenant, une simplification importante du dossier a été réalisée, tel que précisé par Pierre GLAUDES. Maintenant, je ne sais pas de quand date ta question.

Rémy MOSSERI :

De 2012.

Michel COSNARD, président :

Peut-être faut-il en rediscuter. Bien entendu, nous sommes tout à fait preneurs de vos retours, y compris certains d'entre vous ont été jusqu'à hier soir membres de comités d'évaluation, vous pouvez donc nous dire ce que vous en pensez.

Claire BONITHON-KOPP :

Je souhaite juste rebondir sur ce côté dossier simplifié, certes, mais qui à mon avis pourrait encore l'être davantage. Là, c'est le chercheur de base qui parle. De fait, par exemple dans des centres de recherche, nous avons un conseil scientifique international, donc on fait quelques mois auparavant un dossier à son attention. Quelques mois plus tard, nous avons le retour du conseil scientifique, nous recommençons et nous faisons un nouveau dossier cette fois-ci pour l'évaluation HCERES. En pratique, que voit-on ? Quand nous faisons la liste des publications des équipes, nous voyons que l'année qui suit l'évaluation HCERES et la visite sur site, les publications chutent. C'est quand même qu'il se passe quelque chose.

Michel COSNARD :

Je ne sais pas. Vous posez un cas très particulier, puisque je ne crois pas qu'il y ait beaucoup d'entités où il y ait un Conseil scientifique international. Peut-être faut-il se poser la question de savoir s'il y a besoin de deux dossiers ou peut-être de deux instances. Nous pourrions peut-être valider l'évaluation faite par le conseil scientifique international.

Claire BONITHON-KOPP :

C'était le sens de ma question.

Michel COSNARD, président :

Je pense que le dossier n'est pas plus lourd parce qu'il y a un conseil scientifique international.

Claire BONITHON-KOPP :

Non, mais le temps passé est d'autant plus long.

Michel COSNARD, président :

On ne peut pas non plus le réduire parce qu'il y a un conseil. Il faut que l'on comprenne. Je m'excuse, mais il s'agit d'un cas particulier. Peut-être faut-il se poser la question d'une double évaluation.

Claire BONITHON-KOPP :

Je ne sais pas. Je parle pour les centres de recherche INSERM. Il y en a de plus en plus qui ont des conseils scientifiques internationaux. C'est vrai qu'il y a quelque part double emploi. Nous y tenons beaucoup parce que c'est vrai que c'est extrêmement enrichissant et que cela nous fait beaucoup progresser, peut-être plus que le HCERES, je ne sais pas. Cela pose le problème des structures qui se sont dotées de conseils scientifiques. Y a-t-il possibilité de faire une évaluation HCERES à minima ?

Michel COSNARD, président :

Je pense que cela fait partie des simplifications que nous pouvons mettre en œuvre. Nous pouvons tout à fait en discuter avec l'INSERM. Je n'ai aucun souci.

Michel GREGOIRE :

Mon intervention sera très rapide, il s'agit d'un témoignage pour une UMR. J'ai participé à l'élaboration du document en 2009 et nous avons été évalués l'année dernière. Je confirme, il y a une simplification et c'est notable. Peut-on aller plus loin ? Je pense qu'il y a des spécificités, mais encore pour une UMR classique CNRS / université / IRD, c'est vrai que c'est indéniable.

Denise PUMAIN :

Je souhaiterais que le Conseil puisse se saisir de la question que vient de soulever Madame BONITHON. Cela concerne des établissements qui ont donc un conseil scientifique international qui, déjà, procède éventuellement à une évaluation de la structure, mais qui en outre agit comme un conseil et qui donc, dans une procédure d'évaluation, est à la fois juge et partie. Vis-à-vis des autres structures, cela pose évidemment un problème d'équité entre tous les établissements qui sont évalués par le HCERES. Il y a là un point absolument délicat dont il faut discuter, pour lequel il y a probablement des solutions qui peuvent être préconisées. Il me semble qu'il s'agit de quelque chose que nous devons absolument étudier, en particulier dès cette vague. Il reste qu'il y a là une question pour laquelle notre Conseil est en particulier concerné, parce que c'est là où il faut définir des principes, une procédure et aboutir à une proposition de solution qui soit conforme aux principes de la loi.

Gérard BERRY :

Cette question est très importante et, à mon avis, très compliquée parce qu'elle dépend énormément des endroits. Il y a des conseils scientifiques qui font un peu d'évaluation, d'autres qui sont des conseils d'évaluations, d'autres qui n'en sont pas du tout, etc. C'est un peu compliqué de savoir. Le plus important pour nous est de savoir exactement quel est leur charter et ce qu'on leur demande. S'ils font de l'évaluation sans qu'on le leur demande ? Ou si des fois ils évaluent un petit bout qui leur plaît ou un petit bout qui ne leur plaît pas ? Etc. Il faut absolument qu'il y ait un retour dans l'autre sens, c'est-à-dire que nous sachions ce que font ces conseils scientifiques et quel est leur charter. Y a-t-il double évaluation ? N'y a-t-il pas double évaluation ? Le nom « conseil scientifique » ne suffit pas pour répondre à ces questions. Est-ce possible d'avoir par exemple ces documents ?

Une intervenante:

En même temps, ils sont souvent conseils stratégiques, en principe ils sont un point de départ avant l'évaluation. Ils pratiquent un peu d'évaluation.

Gérard BERRY :

Oui, le travail de conseil stratégique est standard dans un conseil scientifique. Le travail d'évaluation fait par lui-même n'est pas standard.

Gilberte CHAMBAUD :

Je pense que l'enquête que nous pouvons faire auprès des directeurs de laboratoires évolue avec le temps. A la mise en route de l'AERES, c'était toute une nouvelle façon de procéder pour les laboratoires. Maintenant, il y a un formatage. Cela a été simplifié, mais les laboratoires savent ce qui est attendu, ce qu'il faut qu'ils mettent dans leurs rapports d'évaluation. Cela fait qu'ils le font beaucoup plus facilement qu'avant et qu'ils n'attendent pas le dernier moment pour le faire. Ils entretiennent un peu les documents.

Maintenant, pour ce que j'ai vu, mon expérience est qu'un établissement a demandé à avoir une sorte d'évaluation par des experts qu'il a choisis à mi-parcours, parce qu'il ne faut pas oublier que nous sommes passés de l'évaluation tous les quatre ans à l'évaluation tous les cinq ans, avec les vagues. Nous avons donc changé aussi. D'une certaine façon, ça allège, mais des établissements se sont sentis un peu en porte-à-faux et ont voulu avoir un bilan à mi-parcours de leurs laboratoires.

C'est très variable selon les cas. En ce qui concerne les UMR ou les unités associées universités / CNRS ou autres, il est vrai que le travail est maintenant moins lourd. C'est comme ça. Cela passe mieux.

Michel COSNARD, président :

A cette question de qui évalue qui et comment, la première réponse nous vient de la loi. La loi dit que ce sont les tutelles, les établissements qui demandent à être évalués de telle ou telle manière. Il s'agit d'une première réponse. Pour l'instant, nous n'avons pas de procédure qui permette de valider les évaluations qui seraient conduites par d'autres. C'est un des sujets, un des chantiers, souvenez-vous, de mars / avril / juin 2016.

La deuxième question est celle de la simplification. Je n'arrive pas à bien comprendre dans quel cadre nous sommes en ce qui concerne le cas dont vous parlez. Sommes-nous dans le premier ou le second cadre ? C'est-à-dire d'une évaluation qui serait conduite par le Haut Conseil pour servir un conseil stratégique ou un conseil scientifique à portée stratégique, auquel cas il s'agit plus de coordination que de validation. C'est à comprendre et nous pouvons l'adapter. Cela dit, il faut que nous soyons vigilants. Changer les règles en cours de jeu est extrêmement compliqué et peut dérégler la machine, ce que je ne souhaite pas.

Je vous propose de vous rapprocher de Pierre GLAUDES pour bien lui présenter la question. Si nous pouvons dès la vague C faire un peu évoluer le dispositif en ce qui concerne les centres de recherches médicaux, pourquoi pas, mais la vraie évolution sera faite pour la vague D, à partir d'octobre prochain.

Y a-t-il d'autres questions ?

Pour les politiques de sites, ce qui est fait à partir de l'évaluation des entités de recherche, sont des synthèses, comme pour les formations. Elles sont faites soit de manière descendante, soit de manière ascendante, mais je vous en ai déjà parlé.

Il y a enfin l'évaluation institutionnelle des établissements et des structures de sites, des regroupements.

Rémy MOSSERI :

Quelle publicité est donnée aux évaluations des politiques de sites ? S'agit-il d'un rapport complet mis à disposition de tout le monde ou bien d'un résumé ?

Michel COSNARD, président :

Pour les établissements et les politiques de sites, c'est le rapport complet qui est publié. C'est intégralement publié.

Pour l'instant, la façon dont les sites sont évalués est très similaire à la façon dont les établissements sont évalués, avec publication intégrale du rapport, de la liste des membres du comité, etc.

Rémy MOSSERI :

Je précise ma question, parce que le débat entre publication partielle et totale a été assez lourd. Un des arguments, et je ne sais pas si ça s'applique à ce cas-là, a favorisé plutôt des résumés accessibles à tous et des rapports longs aux intéressés, c'est que cela peut éviter une forme de langue de bois. On peut être amenés à dire des choses plus précises si l'on sait que seuls les concernés (tutelles ou évalués) auront les textes. J'ai donc toujours un peu peur d'un rapport complètement grand public sur Internet, etc., où finalement on risque de dire moins de choses intéressantes. Est-ce que je me trompe ?

Nadine LAVIGNOTTE, directrice par intérim du département évaluation des établissements :

Si nous sommes sur les rapports d'évaluation des établissements, ils sont publics depuis toujours. Il n'y a pas d'arguments qui justifieraient de ne pas rendre publiques les évaluations des politiques de sites, sachant qu'elles sont produites exactement de la même façon mais que c'est l'objet qui n'est pas le même. Il n'y a pas de différences méthodologiques majeures. C'est l'objet évalué qui est différent et qui est défini en concertation avec l'établissement du site. Le périmètre de l'évaluation de la politique de site est défini en concertation avec les évalués. Nous ne sommes pas dans une évaluation d'établissement. J'en profite pour insister là-dessus.

Quand on évalue les stratégies de coordination territoriale, le référentiel est construit de telle sorte que l'établissement porteur de la stratégie (que ça soit une COMUE ou un établissement porteur dans le cas d'une université porteuse) l'établissement COMUE n'est absolument pas le cœur de l'évaluation de la politique de site. Le cœur de l'évaluation est : « comment est élaborée la stratégie portée par la COMUE X ? », « comment les établissements membres en font-ils partie ? », « quelle est la délégation de pouvoir, les compétences transférées, la subsidiarité, etc., qui sont mises en œuvre ? » et « quels sont les moyens alloués pour faire fonctionner cette stratégie ? ». Et tout cela porte sur des champs d'activité qui sont très variables selon les sites évidemment.

Il y a les incontournables qui sont régis par la loi (coordination de formations, stratégie de recherche / innovation) et la vie étudiante (il faut qu'il y ait des schémas communs pour que les étudiants poursuivent les cycles). Tout le reste (doctorats, relations internationales, immobilier et tout ce que l'on peut imaginer en termes de missions universitaires) est libre aux établissements et aux COMUE. Vous avez la liste des compétences qui est écrite dans les statuts. Ce sont les statuts des COMUE qui définissent si les champs d'activité sont complètement transférés, sont partiellement transférés, sont confiés à tel établissement pour le compte de la communauté, etc.

L'objet est complexe, mais la démarche méthodologique et intellectuelle pour évaluer ces entités est la même que pour celle de l'évaluation institutionnelle des établissements. Que tous les rapports soient publics, je ne vois pas en quoi cela pourrait gêner. La parole est aussi libre.

Lisez les rapports d'évaluation actuellement des politiques de sites qui sont sur le site du HCERES. Vous allez trouver celui de la COMUE UGA (porté par la COMUE de Grenoble justement, Université Grenoble Alpes) et la stratégie portée par l'Université Paris Est. Lyon et Toulouse ne vont pas tarder à être publiés. Vous verrez que les contenus ne sont pas très langue de bois. C'est mon sentiment.

Rémy MOSSERI :

Je ne veux pas rallonger la discussion sur ce point, mais ce que vous dites pourrait tout aussi s'appliquer et être débattu pour les rapports sur les unités. Or si le besoin était ressenti que les intéressés soient au courant des rapports, c'est une chose. La question est de savoir si on les met sur un site Internet, adressé à l'ensemble de la planète. Cela peut avoir, en tout cas cela a été constaté, des effets de dire un peu moins de choses et éventuellement un peu de langue de bois quand même.

Denise PUMAIN :

En même temps, un des intérêts est de porter ces informations à la connaissance du public, c'est l'information pour les étudiants, pour leurs familles, pour les collectivités territoriales.

Rémy MOSSERI :

On cache donc les problèmes.

Denise PUMAIN :

Pas nécessairement. Tout le monde a des problèmes. Nous ne sommes pas obligés de cacher des problèmes. Quand nous faisons un rapport d'évaluation, nous avons toujours des points forts, des points faibles, des points à améliorer. Il me semble que ne pas profiter de l'occasion donnée par l'existence de cette agence indépendante pour faire bénéficier le public du contenu des évaluations serait vraiment une plus grande perte que le risque d'édulcorer un peu un rapport sous prétexte que l'on va le rendre public.

Julien BLANCHET :

Je partage ce qui vient d'être dit. Je crois qu'il ne faut pas que ce Haut Conseil rentre dans la culture du secret, sous principe de plus libérer la parole. Je pense que c'est très français, mais je pense que l'on peut aussi dire ce que l'on pense sans pour autant que ce soit secret.

Je pense aussi que c'est stimulant pour les équipes d'avoir ce rapport qui est rendu public, que ne pas vouloir la publicité des évaluations est à mon avis renforcer la publicité, puisque c'est le principe même des classements. Je pense que c'est au contraire extrêmement important, si l'on veut éviter les classements, d'avoir des évaluations qui soient publiques, où l'on rentre dans un grain un peu plus fin.

Enfin, pour le volet étudiant, il y a les schémas territoriaux de vie étudiante, qui comprennent notamment un volet sur la question des politiques handicap, c'est donc extrêmement important que cela soit rendu public.

Sébastien AMIGORENA :

Je crois que c'est un débat qui est intéressant mais un peu partiel, qui a trait à la question plus générale de « quel est l'objectif de ces évaluations ? » et « comment peut-on les évaluer et voir quelles en sont les conséquences ? ». Ce sont des questions auxquelles nous pourrions répondre, si nous évaluions l'impact de ce que nous faisons. Quelqu'un s'intéresse-t-il à cela ? Aussi bien pour les formations que pour les unités : que deviennent nos évaluations et tous ces textes ? Influent-ils d'une façon ou d'une autre sur les prises de décisions ? Comment cela se passe-t-il ?

Michel COSNARD, président :

Dans l'autoévaluation, nous demandons aux établissements et aux entités de recherche d'expliquer comment ils ont pris en compte les recommandations des rapports précédents. Après, bien entendu chaque entité peut répondre. Comme je vous l'ai dit, nous n'envoyons pas d'inspecteurs.

Première réponse à la question : chaque établissement, chaque entité dans son rapport d'autoévaluation peut ou doit, entre les deux, prendre en compte les recommandations qui lui ont été faites lors de la précédente évaluation.

Deuxièmement, nos rapports sont publics et sont utilisés bien entendu par d'autres organisations : l'Inspection générale, la Cour des comptes, etc., dans leur inspection et leur contrôle des établissements.

Troisièmement, et cela me semble le plus important, je pense que nous sommes en face d'établissements majeurs qui sont dans une compétition internationale, qui visent l'excellence. Je veux dire, l'évaluation que nous leur procurons est faite par des experts de haut niveau et il serait donc stupide de ne pas la prendre en compte. Ce serait contre-productif. Les établissements sont autonomes, c'est à eux d'en profiter et éventuellement de ne pas utiliser telles ou telles recommandations si elles leur paraissent contre-productives.

Je me garderais bien d'être tatillon. Peut-être effectivement pourrions-nous demander, mais je ne crois pas que cela soit à nous de le faire, à l'Inspection générale ou à la Cour des comptes. C'est plutôt au Ministère de le faire, peut-être pouvons-nous le suggérer, afin d'essayer de voir comment l'ensemble des recommandations des comités de visite et des évaluations conduites par le Haut Conseil ont fait évoluer les établissements. Mais nous parlons plutôt de politiques publiques.

Sébastien AMIGORENA :

Juste pour compléter : je comprends bien pour les formations et les stratégies. Pour les unités de recherche : quel est l'objectif ?

Michel COSNARD, président :

L'objectif de l'évaluation ?

Sébastien AMIGORENA :

Oui, si c'est le renouvellement ou pas par les instances et les organismes de recherches, ce n'est pas très compliqué d'essayer d'évaluer quelles sont les conséquences et ce qu'il se passe. Nous devrions avoir un retour sur ce qu'il se passe.

Michel COSNARD, président :

Je vous ai dit que nous n'étions pas décisionnels. C'est donc aux tutelles de le faire. Pierre GLAUDES nous a dit ce matin que nous sommes passés de 3 200 unités de recherche à 2 750. Il n'y a pas moins de chercheurs, parce que je ne crois pas qu'il y ait de licenciements dans notre domaine. Il n'y a pas de suppression de postes, etc.

On s'aperçoit qu'il y a une évolution et une structuration du dispositif de recherche, essentiellement par constitution d'entités de recherche dans des secteurs qui n'étaient peut-être pas suffisamment structurés, vous me conduisez à faire un jugement de valeur. Lorsqu'on dit « 3 200 à 2 750 », on ne met pas un jugement de valeur. Je ne sais pas si c'est bien ou non, en tout cas il y a eu une évolution forte.

Sébastien AMIGORENA :

Je ne voulais pas dire de juger en bien ou en mal. Je pense qu'avoir un retour, une évaluation de ce que l'on dit en tant qu'organisme qui organise l'évaluation, connaître son résultat et comprendre quelles sont les conséquences de ce qui est écrit, comment c'est suivi ou non, comment cela améliore ou non, nous aiderait à prendre des décisions comme celles-là, à savoir « faut-il que ce soit public ou pas ? », « devons-nous changer ou évoluer ? ».

Michel BOZDEMIR :

Le moment de l'évaluation, pratiquement pour la plupart d'entre nous, est un moment important dans tous les établissements. Il y a une mobilisation générale, des répétitions, des réunions, des documents préparés. Nous faisons des répétitions pour accueillir les évaluateurs, c'est donc important. Dans cette conscience, l'aboutissement de cette initiative d'évaluation, c'est-à-dire la publication des rapports, compte également. Partiel, complet, nous pouvons discuter des modalités. Mais je pense que la publication des rapports d'évaluation est importante, d'autant que les établissements ont la possibilité de répondre et je pense que les réponses sont également publiées.

Michel COSNARD, président :

Absolument.

Pierre GLAUDES, directeur du département évaluation des entités de recherche :

Sur les conséquences de l'évaluation, nous les mesurons indirectement d'évaluation en évaluation, en particulier en constatant l'amélioration constante des unités de recherche qui se sont peu à peu appropriées un certain nombre de critères d'évaluation et qui, désormais, se sont portées à un niveau qui est globalement satisfaisant, voire très satisfaisant.

C'est-à-dire que nous pouvons mesurer, dans une certaine longueur de temps, l'amélioration en matière d'organisation et de vie d'unité, en matière de valorisation et de transfert, même si encore beaucoup reste à faire. C'est de cette façon que nous pouvons mesurer les effets d'évaluation.

Gérard BERRY :

Concernant ce débat « public ou non public », je pense qu'il ne faut pas se tromper. Yogi BERRA a cité une phrase qui résume bien tout, à savoir « en théorie, la théorie et la pratique c'est pareil, mais en pratique ce n'est pas vrai ».

Ce qu'il se passe dans l'évaluation, la partie la plus importante de l'évaluation, c'est ce qui se passe entre les experts qui évaluent une équipe et l'équipe, ce n'est pas ce qui se passe après. Il faut qu'il y ait de l'information dedans.

Je sais que dans toutes les évaluations que nous avons organisées, dans celles que j'ai faites dans le monde entier, cela a toujours été fait en deux temps : les experts écrivent un rapport qui ne sera pas public. Si vous demandez aux experts d'écrire un rapport public, vous n'aurez pas d'experts, c'est évident. Si, vous aurez les incompetents, c'est facile à trouver. Par contre, ensuite ce rapport est digéré par les gens qu'il faut. Le résultat de ça, qui est d'ailleurs après une discussion avec les équipes, va être rendu public. C'est le cas à l'INRIA, etc.

C'est vraiment absurde de demander aux experts de publier des rapports. Il faut demander aux experts de dire ce qu'ils pensent, et ce qu'ils pensent n'est pas forcément ce que les gens qu'ils évaluent pensent, surtout quand cela ne se passe pas très bien, ou alors les experts vont s'assurer que les équipes n'ont aucun problème et, comme ça, ils n'auront pas à se mouiller. Mais il faut être sérieux, c'est là que se passe l'évaluation. Si vous avez des documents foireux, vous n'aurez que des résultats foireux, c'est évident.

Rémy MOSSERI :

Je suis ravi de ce qui vient d'être dit, parce que j'avais l'impression de ne pas parler des mêmes comités que ceux auxquels j'ai pu participer ou présider. Je sais très bien que dans un comité d'experts, quand on va voir une unité éventuellement en difficulté, quand j'y participais et que j'écrivais des choses là-dedans, nous décidions d'être précis et de dire des choses assez personnelles. Cela n'a pas vocation à se retrouver sur Internet.

Par contre, je suis évidemment pour qu'il y ait le résumé, etc. C'est bien tout le débat qu'il y a eu il y a deux ou trois ans et qui a amené la loi ou le décret à bien préciser que pour les unités il y avait une partie publique et une partie non publique.

Ma question de tout à l'heure était de savoir si cela ne s'appliquerait pas tout aussi bien aux établissements, alors que la loi a décidé que cela ne s'applique qu'aux unités.

Caty DUYKAERTS :

C'est très intéressant de vous entendre parler et de faire tous ces échanges, parce que je pense que la question cruciale est finalement le sens des choses et de se demander quelles sont les finalités des débats.

Je suis cependant au regret de vous dire que le débat sur le public ou pas public est déjà un peu derrière nous au niveau européen, dans la jolie brochure que vous avez reçue dans votre dossier ce matin. Si vous prenez la page 23, vous verrez que le critère 2.6 qui parle des rapports indique bien, dans ses références, que « les rapports des experts sont publiés dans leur intégralité ». La dimension de résumé n'est plus tout à fait prévue. « Les rapports sont clairs et accessibles à la communauté académique, aux partenaires externes et aux autres personnes intéressées. Et si l'Agence prend des décisions officielles sur la base des rapports », ce qui n'est pas le cas ici si j'ai bien compris « ces décisions sont publiées conjointement avec les rapports correspondants ».

Par exemple, la CTI, pour ce que j'en connais, prend une décision d'accréditation. Dans le rapport qu'elle publie, il faut que la décision soit inscrite dans le même rapport et pas sur un document à part. C'est un peu ça la logique.

Je pense que la finalité est effectivement d'utiliser les rapports comme leviers (internes et externes). C'est un peu le jeu du principe, aussi. Les leviers internes permettent vraiment aux établissements aussi d'utiliser ces rapports. Si vous mettez des rapports résumés ou des rapports confidentiels, en plus des rapports publics qui seraient plus courts, nous ne saurons plus combien de rapports il y a finalement et quel est le rapport qui fait foi.

Je pense d'abord que les rapports peuvent être sans langue de bois même s'ils sont publics, mais vous pouvez augmenter l'espace de discussion lorsque vous êtes dans l'établissement. Il est clair qu'à travers tous les entretiens, il y a un espace de confiance dans lequel vous pouvez utiliser pleinement la langue qui n'est pas de bois. Je pense aussi que, dans la restitution orale qui est faite en général à l'issue d'un processus d'évaluation, vous pouvez aussi utiliser cet espace pour être bien franc, bien clair et sans ambiguïté.

Au niveau des ESG, pour le moment, ce débat-là est derrière et a été dépassé.

Gérard BERRY :

Je comprends que cela ait été débattu. Je ne comprends pas la finalité de ce débat. Si on dit « on a le droit par oralité de dire ce que l'on pense » et après que l'on est obligé de dire ou d'écrire le contraire, je ne vois absolument pas l'intérêt d'un système d'évaluation aussi coûteux. Ce n'est pas raisonnable. Personnellement, dans le

monde entier, on ne m'a jamais demandé ça, bien au contraire. On m'a plutôt dit « il y aura après une synthèse, etc. ». Si le document qui est publié est un document dans lequel rien n'est dit, cela n'a aucun intérêt. Cela prouve qu'il y a quand même, si les institutions sont raisonnables, un autre document qui reste interne, dans lequel il y a des choses qu'il faut savoir mais que l'on ne dit pas, ce qui est absurde.

Michel COSNARD, président :

Je vous invite à regarder les documents publiés par le Haut Conseil. Je vous rappelle que vous êtes le Conseil du Haut Conseil de l'Évaluation, de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur. Je vous invite à regarder les rapports. Vous pourrez nous dire si vous considérez que ces rapports sont creux ou pas. Je considère qu'ils ne le sont pas.

Deuxièmement, je rappelle y compris à Rémy MOSSERI, que cette question ne se pose pas pour le Conseil, puisqu'elle a été réglée par la loi ou plutôt par le décret d'application de la loi, qui dit dans son article 11 : « les rapports définitifs sont adressés aux entités évaluées, à leurs instances d'évaluation internes et à leurs autorités de tutelle. Ils sont portés à la connaissance des personnels de ces entités et communiqués au CNESER. Pour les rapports d'évaluation des unités de recherche, seul le résumé final de l'évaluation présentant une synthèse des avis et recommandations est rendu public ».

Les rapports doivent être rendus publics. La question ne se pose donc pas. Cela fait partie de la formation des experts, nous demandons aux experts et au président du comité d'experts de dire les choses, mais de les dire de manière courtoise, constructive et en essayant d'éviter la langue de bois.

Après, je ne sais pas si vous vous exprimeriez de la même façon si je vous avais dit que nous n'étions pas enregistrés. Nous sommes enregistrés, chacun d'entre vous fait donc attention à la manière dont il s'exprime. Cependant, j'ai l'impression que vous n'hésitez pas à dire complètement ce que vous pensez. Voilà ce que nous souhaitons.

En tout cas, je ne veux pas restreindre le débat, mais je vous propose d'essayer de nous concentrer sur ce qu'il est possible de faire. Peut-être pouvons-nous aussi réfléchir de temps en temps à ce qu'il serait souhaitable de faire, au cas où cette question serait à nouveau mise en discussion, mais pour l'instant je pense que nous avons déjà une grosse masse de travail, tout en maintenant la publication des rapports telle que demandée par la loi, c'est-à-dire intégralement publique à l'exception des unités de recherche.

Ce que j'avais compris des débats des Assises et de ce qui a conduit à la loi, c'est que la question de la publication intégrale des rapports des laboratoires était une question liée à la protection des axes de recherche et des résultats de recherche des laboratoires, et aucunement en jeu langue de bois ou pas langue de bois, en particulier des entités de recherche des organismes finalisés. Je sais qu'il y avait une forte demande d'un certain nombre d'organismes de recherche pour que ce ne soit pas l'intégralité du rapport qui soit publié, afin de protéger un certain nombre d'axes de recherche. Là encore, je ne sais pas si cela est bien ou mal, mais je pense qu'il faut se LE rappeler.

Jean-Michel PLANE :

D'autant plus qu'il n'y a plus de notation maintenant. J'ai vécu cela de l'intérieur. Ce qui crée de la souffrance, c'est le collègue qui avait un Master depuis 20 ans qui avait B, alors que l'autre collègue qui avait créé un Master depuis deux ans avait A+. Concrètement, dans la vie des établissements, cela a créé des querelles et des souffrances considérables.

Ma deuxième remarque porte sur l'hyper-marchandisation. Il y a des gens qui avaient A+ à un Master et qui faisaient de la publicité dans des magazines, etc., pour attirer des gens, des entreprises, des taxes d'apprentissage, que sais-je ? Ce qui posait surtout problème, c'était cette catégorisation en A, B, A+, etc. Le fait que ce soit une évaluation qualitative me paraît beaucoup plus formative et finalement apprenante qu'une évaluation type A, B, C. Il me semble qu'il y a eu beaucoup de dérives liées à cela. Puisque nous avons évacué cela, d'après tous les comités d'expertise que j'ai pu voir, les collègues sont quand même courtois, nous sommes entre collègues, etc.

Autour de cette table, j'imagine que nous avons été évaluateurs et évalués. Nous avons évalué des gens et puis peut-être six mois après, ce sont les mêmes à l'envers. Cela m'est arrivé personnellement.

Michel COSNARD, président :

Je vous remercie, je vous propose d'arrêter le débat.

Pour terminer ma présentation, en ce qui concerne cette évaluation des politiques de site, je crois que nous avons un dispositif qui a déjà été mis en œuvre pour les vagues A et B pour le cas des COMUE. Il est décrit de manière assez détaillée. Je n'y reviens pas parce que l'heure tourne. Il existe deux possibilités : une évaluation de la politique de site qui précède celle des formations, des entités de recherche et des établissements et un autre cas où elle succède.

C'est plus compliqué en ce qui concerne les regroupements sous forme d'association. Sauf erreur de ma part, c'est la première fois que ce cas se pose en vague C. Nous en avons plusieurs et de natures différentes, que ce soit Aix-Marseille, en Alsace ou en Lorraine. Va se poser la question de l'évaluation de l'établissement coordinateur ou chef de file puisqu'il va jouer deux rôles. Si je prends l'Université d'Aix-Marseille, pour prendre un cas particulier afin de m'exprimer, vous avez l'évaluation de l'université fusionnée Aix-Marseille et vous avez aussi l'évaluation de la politique de site, dont le chef de file est l'Université Aix-Marseille, mais cette politique de site est présentée au nom de l'ensemble des établissements du site.

Ce que nous comptons mettre en œuvre est une politique un peu expérimentale, qui est décrite dans les quelques lignes que je vais vous lire rapidement pour éviter de faire des erreurs, parce que si je dis les choses de mémoire je risque d'en oublier : « une évaluation de l'université coordinatrice accolée à celle de la politique de site, qui se déroule après celle des autres établissements ». L'idée est que nous évaluons d'abord Avignon, les écoles d'ingénieurs, Toulon et ensuite nous évaluons Aix-Marseille. « Un comité d'évaluation renforcé distinct de ceux des autres établissements du site, analysera l'établissement en tant qu'entité autonome d'une part et en tant que coordinateur de la politique de site d'autre part ». C'est-à-dire que c'est l'autre comité qui va regarder l'Université Aix-Marseille en tant qu'université et en tant qu'établissement coordinateur. « Il y aura donc deux rapports d'autoévaluation : un rapport d'autoévaluation de la politique de site transmise par l'université coordinatrice et un rapport d'autoévaluation transmis par chacun des établissements. Là encore, il y aura deux rapports d'évaluation : un rapport par établissement et un rapport de la politique de site. Lors de l'évaluation de la politique de site, le point de vue des autres établissements sera pris en compte par le comité d'évaluation du chef de file ».

Voilà le dispositif qui est prévu. Je vous invite à le lire (page 9). Nous avons essayé à la fois de ne pas multiplier les comités, mais de respecter l'autonomie de chacun des établissements et la volonté de créer une politique de site.

Pascale SAINT-CYR :

Ce n'est peut-être pas pour cette année, mais se pose la question de l'évaluation de la stratégie ressources humaines pour la recherche. Il y a une impulsion européenne reprise en France, avec des logiques de référentiels d'autoévaluation. Certains établissements se posent la question. Ils disent « c'est une méthode qui ressemble à celle du HCERES. Doit-on avoir plusieurs institutions qui vont venir nous évaluer avec une même méthode ? Ou est-ce que le HCERES va s'intéresser à cet objet et pourrait être estampillé comme pouvant ? ».

Michel COSNARD, président :

Je n'ai pas encore sorti de joker. Je pense que la question ne se pose pas pour la vague C. Elle a beaucoup de dimensions. Vous avez évoqué la dimension européenne. Il y a quand même aussi une autre dimension, qui est le contrôle de la Cour des comptes, qui pour beaucoup regarde les questions RH et de l'Inspection générale.

Il me semble que la plus-value du Haut Conseil est plutôt dans les aspects académiques et scientifiques, donc les politiques de recrutement, par exemple en termes de maîtres de conférence et de professeurs, politiques de publication des postes, etc., enfin toutes choses que vous connaissez. Les aspects très RH sont peut-être plus du ressort d'autres inspections. Cela fait partie des choses dont il va falloir que nous discutions avec l'Inspection et la Cour des comptes.

Pascale SAINT-CYR

Dans la méthode, cela semble être plus près de la méthode du HCERES que de celle de l'Inspection générale, car on ne peut pas plaquer votre ni-ni sur l'Inspection générale.

Michel COSNARD, président :

Oui, mais les questions d'évolution des emplois dans les établissements, du poids budgétaire des salaires, etc., sont des questions qui sont plus du ressort de l'Inspection générale que du nôtre. Il faut que nous fassions attention à ne pas dupliquer les évaluations. Cela va donc faire partie d'une discussion avec l'Inspection générale et d'une mise en œuvre, l'idée étant qu'à chaque fois nous nous adressions les rapports et que nous travaillions ensemble.

Je pense que toutes les questions ont été posées. Je pense vous avoir informés au mieux. Je vais donc vous appeler à voter.

Etes-vous suffisamment informés pour prendre part au vote ? Je vais donc demander d'abord combien de personnes votent contre, combien de personnes s'abstiennent et ensuite combien de personnes votent pour.

Défavorable : 0

Abstention : 1

Favorable : 26

La délibération est approuvée.

Merci beaucoup. Comme je l'ai dit plusieurs fois, ceci va être revu en cours d'année. Vous pouvez d'ores et déjà demander à vous inscrire auprès de Laurence PINSON afin de participer aux groupes de travail qui vont revoir tout ou partie de ce dispositif.

V. Politique voyage, délibération (L. Pinson)

Michel COSNARD, président :

J'en viens au dernier point et j'invite Laurence PINSON à me rejoindre. Je vous propose d'aller assez vite sur ce point, sauf si vous voulez vraiment discuter dans le détail, parce que je ne vois pas trop ce que nous pourrions changer au sujet de la politique voyage.

Laurence PINSON, secrétaire générale :

Quand vous allez voir le sujet, je ne sais pas s'il va vous faire rêver. Je suis navrée que cela se finisse comme cela.

Comme le Président l'a indiqué ce matin dans les missions et notamment dans les rôles du Conseil, il y a une délibération sur les conditions de remboursement dans la limite des montants réellement engagés des frais de déplacement et de séjour exposés par l'ensemble des personnes intervenant pour le compte du Haut Conseil.

Dans ce cadre, nous avons depuis deux ans ce que nous appelons une « politique voyage », qui est ce document, qui ne vous a pas été remis dans la pochette, mais qui est un document qui vous a été envoyé avec l'ordre du jour et les points soumis au vote.

Il s'agit des règles de prise en charge des missions, donc des déplacements : transport, remboursement des frais de mission, questions hôtelières, repas, les conditions dans lesquelles on prend une voiture ou pas, etc.

Ce document fixe les grands principes. Ce document est conforme, sur la plupart des points, au décret du 3 juillet 2006 et des arrêtés en découlant « fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat » ainsi que les circulaires de 1992 relatives à l'assouplissement des règles relatives aux frais de représentation et de réception.

Ce document reprend les textes auxquels l'ensemble des personnels de l'Etat est soumis en matière de règles de déplacement et de missions. Par ailleurs, nous avons trois points plus spécifiques sur lesquels nous souhaitons déroger. C'est sur ces points également que nous souhaiterions qu'il y ait une délibération. Ces dispositions sont déjà en application depuis 2008. Il y a trois sujets : le montant des nuitées d'hôtel, les voyages en train en première classe et les remboursements des frais réels pour les évaluations conduites à l'étranger.

Pour le premier point sur le montant des nuitées d'hôtel, il est indiqué dans la réglementation que les remboursements se font à hauteur maximum de 60 euros. Nous vous avons indiqué les montants sur lesquels nous

souhaitons avoir une délibération. Nous souhaiterions porter ce montant à 100 euros pour les situations ordinaires, 120 euros pour les nuitées à Paris, 150 euros pour les situations en cas d'indisponibilité hôtelière (je vais y revenir) et 300 euros pour les situations très spécifiques.

Nous avons un marché pour tout ce qui est réservation de train, etc. Nous vous avons d'ailleurs demandé à ce que nous prenions nous-mêmes vos billets de transport, idem pour les réservations de nuits hôtelières, puisque nous nous inscrivons dans le cadre d'un marché, ministériel. Comme nous le disions, nous avons plus de 10 000 missions par an. Quand nous allons par exemple loger des experts à Paris à 60 euros, c'est possible dans des conditions un peu spécifiques, si vous avez un ou deux experts, mais ce n'est pas le cas lorsque nous allons lancer la vague parisienne. Nous ne serons pas en mesure d'accueillir les experts en situation correcte. Par exemple, quand nous avons été sur le site lyonnais, il se trouve que la vague d'évaluation s'est déroulée au mois de décembre, or il y a à ce moment-là la Fête des Lumières. Cela peut vous paraître un peu anecdotique, mais il y a du coup beaucoup moins d'hôtels disponibles et nous sommes obligés d'envisager des tarifs plus conséquents pour loger nos experts (150 euros). Enfin, 300 euros correspond à des situations très exceptionnelles, notamment pour nos experts étrangers. C'est rarement le cas. Il s'agit d'un plafond bien sûr. Ceci constitue le premier élément de délibération.

Le deuxième point concerne les voyages en train en première classe. La réglementation indique que les voyages en première classe ne peuvent se faire qu'à partir de trois heures. Nous avons réduit ce temps et nous proposons qu'il soit à deux heures au lieu de trois heures.

L'autre point porte sur le remboursement aux frais réels pour les évaluations conduites à l'étranger. « Frais réels » signifie que ce qui est dépensé est remboursé intégralement. Je pense par exemple aux indemnités de repas, là il n'y a pas de dérogations pour nos évaluations conduites en France (montant du remboursement fixé à 15,25 euros valables pour tout le monde). A l'étranger, il se peut que nos experts ne rentrent pas du tout dans ce montant-là de remboursement. Du coup, les indemnités d'expertise servent parfois, ce qui ne devrait pas être le cas, à compenser les frais qu'ils ont sur place pour les repas ou d'autres frais.

Nous avons deux types d'évaluations qui sont conduites à l'étranger. Le premier concerne les évaluations que nous menons pour des institutions étrangères pour lesquelles il y a des conventions, nous sommes intégralement remboursés. C'est donc sans coût pour le Haut Conseil. L'autre cas pour les évaluations à l'étranger, c'est par exemple ce que nous allons faire dans la prochaine vague pour les écoles françaises à l'étranger et parfois nous ne pouvons pas, à la place des experts prendre en charge préalablement la chambre d'hôtel. Comme je vous l'ai dit, nous avons un marché. Parfois, le voyageur ne dispose pas d'hôteliers sur place. Il y a des endroits où il n'y a pas de réservation possible et donc de prise en charge en amont des chambres. Les experts sont donc obligés dans ce cas d'avancer les frais. Nous souhaiterions, dans ce cas précis, qu'ils puissent être remboursés aux frais réels et ne pas avoir à déboursier quoi que ce soit, en tout cas être remboursés en intégralité de leurs frais.

Il s'agit de trois dispositions. Au sujet du voyage en train en première classe, nous avons réduit mais nous ne sommes pas non plus sur un voyage en première classe dès le premier kilomètre ou dès les premières minutes. Comme je vous le disais ce matin, nous avons un budget de fonctionnement relativement limité (7.9 millions d'euros), le loyer avec les charges représente pratiquement 2 millions d'euros, mais les frais de déplacement représentent près de 3 millions d'euros. Nous n'avons donc pas beaucoup de marge de manœuvre. Si nous mettons par exemple tout le monde en première classe, nous sommes à 500 000 euros de plus.

Michel COSNARD, président :

Bien. Je ne sais pas si cela appelle beaucoup de questions, mais n'hésitez pas.

Michel BOZDEMIR :

Je pense que je ne suis pas le seul, mais j'ai envie d'adresser un mot de compliment et de remerciement au jeune Président et à sa jeune secrétaire générale, sans oublier son équipe bien entendu pour cette prise de fonction pour cette belle journée pleine de signification, pour moi en tout cas.

Michel COSNARD, président :

Merci, mais au préalable, il va falloir voter.

Comme vous l'avez vu, nous essayons de rendre la vie un peu plus facile aux experts, sans tomber dans une dépense inconsidérée. Prenant moi-même beaucoup le train et travaillant dans le train, je pense qu'il y a vraiment

une différence entre travailler en première classe et travailler en deuxième classe, surtout lorsqu'il y a beaucoup de voyageurs. J'espère que nous arriverons à avoir une application qui sera raisonnable de cette règle et qu'elle ne sera pas vue comme une faveur mais comme un moyen de mieux remplir les missions auprès du Haut Conseil.

Laurence PINSON, secrétaire générale :

Le document que nous vous avons joint sur les règles et principes sert de support pour tous les personnels qui expliquent les règles aux experts. Il mentionne à la fin cette formule « tous les cas spécifiques sont soumis à autorisation de la Secrétaire générale ». Je ne dis pas que l'exception est la règle, mais bien sûr que nous avons des situations particulières, les membres du conseil sont dans une situation que nous considérons comme particulière, ainsi que les experts étrangers. Quand ils viennent de très loin (Etats-Unis et Canada), nous ne leur prenons pas de la classe économique en avion. Nous essayons d'assouplir les règles en fonction des publics d'experts, je pense notamment aux experts étrangers.

Michel COSNARD, président :

Votre Président a fait un voyage en Arménie avec deux nuits d'avion en classe économique. Mon dos s'en souvient encore. Cela s'est passé le week-end dernier. Je pense que c'est la moindre des choses que nous puissions faire pour nos experts lorsqu'ils viennent travailler pour nous, dans des conditions de rémunération qui sont loin de ce qu'ils pourraient gagner par ailleurs, dans le but de remplir une mission sur le territoire national. Je pense que c'est la moindre des choses que de leur permettre d'avoir accès à un minimum de confort pour ces longs voyages, qui ne me semble pas être du luxe. D'autant plus que, pratiquement à partir du moment où ils posent le pied sur le territoire national, nous leur demandons de travailler.

Merci d'avoir exprimé un certain soutien à cette position. Je vais vous demander de voter. Etes-vous assez informés ? Pas de problème ?

Défavorable : 0

Abstention : 1

Favorable : 26

La délibération est approuvée.

Je vous remercie de votre participation active à cette journée. Je vous promets que la prochaine rencontre sera moins dense, encore qu'il reste beaucoup de travail. En tout cas, vous serez dispensés de la matinée.

Merci beaucoup. Passez de bonnes fêtes de fin d'année et au plaisir de vous retrouver en 2016 le 7 mars 2016 dans cette même salle. Nous déménagerons le 11 mars 2016.

La séance est levée à 17 heures 30.